Rapport annuel 2017

Sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté urbaine

Sigles et abréviations utilisés dans ce rapport

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP : Adduction d'Eau Potable

ALM : Angers Loire Métropole

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS: Agence Régionale de Santé

CUa : Certificat d'Urbanisme d'information

CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel

CVM : Chlorure de Vinyle Monomère

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DICT : Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux

DT : Déclaration de projet de Travaux

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EU : Eau Usée

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

HT : Hors Taxe

ICNE : Intérêts Courus Non Echus

MES : Matière En Suspension

Ml : Mètre linéaire

MRC : Modernisation des Réseaux de Collecte

NGL : Azote Global

NH4 : Azote Ammoniacal

NTK : Azote Total Kjeldahl

PC : Permis de Construire

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

PFAC AD : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif Assimilé Domestique

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PRE : Participation pour Raccordement à l'Egout

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIG : Système d'Information Géographique

SMP : Syndicat Mixte de Production

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPS : Sécurité et Protection de la Santé

STEP : Station d'Epuration

SRU : (loi SRU) loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

T de MS : Tonne de Matière Sèche

ZA : Zone Artisanale

ZAC : Zone Artisanale et Commerciale

ZI : Zone Industrielle

SOMMAIRE

Préambule

- Présentation de la direction ..... p 4
- Modes d'exploitation ..... p 5
- Bilan social ..... p 6

Objectifs de la Direction

- Grandes orientations du service ..... p 7
- Analyse comparative des services d'eau et d'assainissement ..... p 8
- Extraits d'un rapport individuel d'analyse comparative sur les services d'assainissement ..... p 9

Service Public de l'eau

- Production ..... p 13
- Distribution ..... p 16

Service Public de l'assainissement

- Collecte des effluents ..... p 18
- Epuration des effluents ..... p 19
- Le SPANC ..... p 21

Service aux clients

- Les chiffres clés de la clientèle ..... p 22
- Les abonnés du service clientèle ..... p 22
- La satisfaction des clients ..... p 23

Moyens financiers de la direction

- Les chiffres clés ..... p 24
- La facture d'eau ..... p 24
- Le budget annexe Eau ..... p 27
- Le budget annexe Assainissement ..... p 29

La maîtrise d'œuvre

- Les chiffres clés ..... p 33
- Missions du service études et travaux ..... p 33
- Maîtrise d'ouvrage ..... p 35

Le centre technique ..... p 35

Annexes ..... p 38

PRÉAMBULE

A. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Angers Loire Métropole (ALM) est forte de 30 communes et de 293 000 habitants, en 2017. Il s'agit d'une des plus anciennes régies d'eau potable et d'assainissement. L'eau et l'assainissement sont des compétences d'Angers Loire Métropole depuis la délibération du 18 décembre 1968 en conseil de district. La direction de l'eau et l'assainissement assure la gestion de l'ensemble du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées, depuis la prise d'eau brute en Loire jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement. La Direction Eau et Assainissement est certifiée ISO 9001, depuis 2008. Cette certification, gage de l'engagement des équipes pour apporter à nos clients un produit et des services de qualité répondant à leurs attentes, a été renouvelée, en Novembre 2017.

Estimation du nombre d'habitants desservis

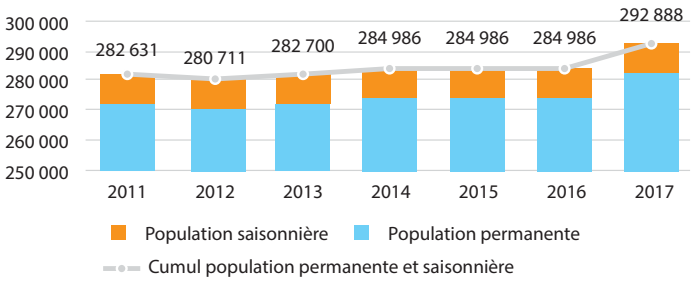

I- Organigramme

La direction eau et assainissement (DEA) se compose de 218 postes nécessaires au fonctionnement de la direction, répartis dans les différents services présentés dans l'organigramme ci-après.

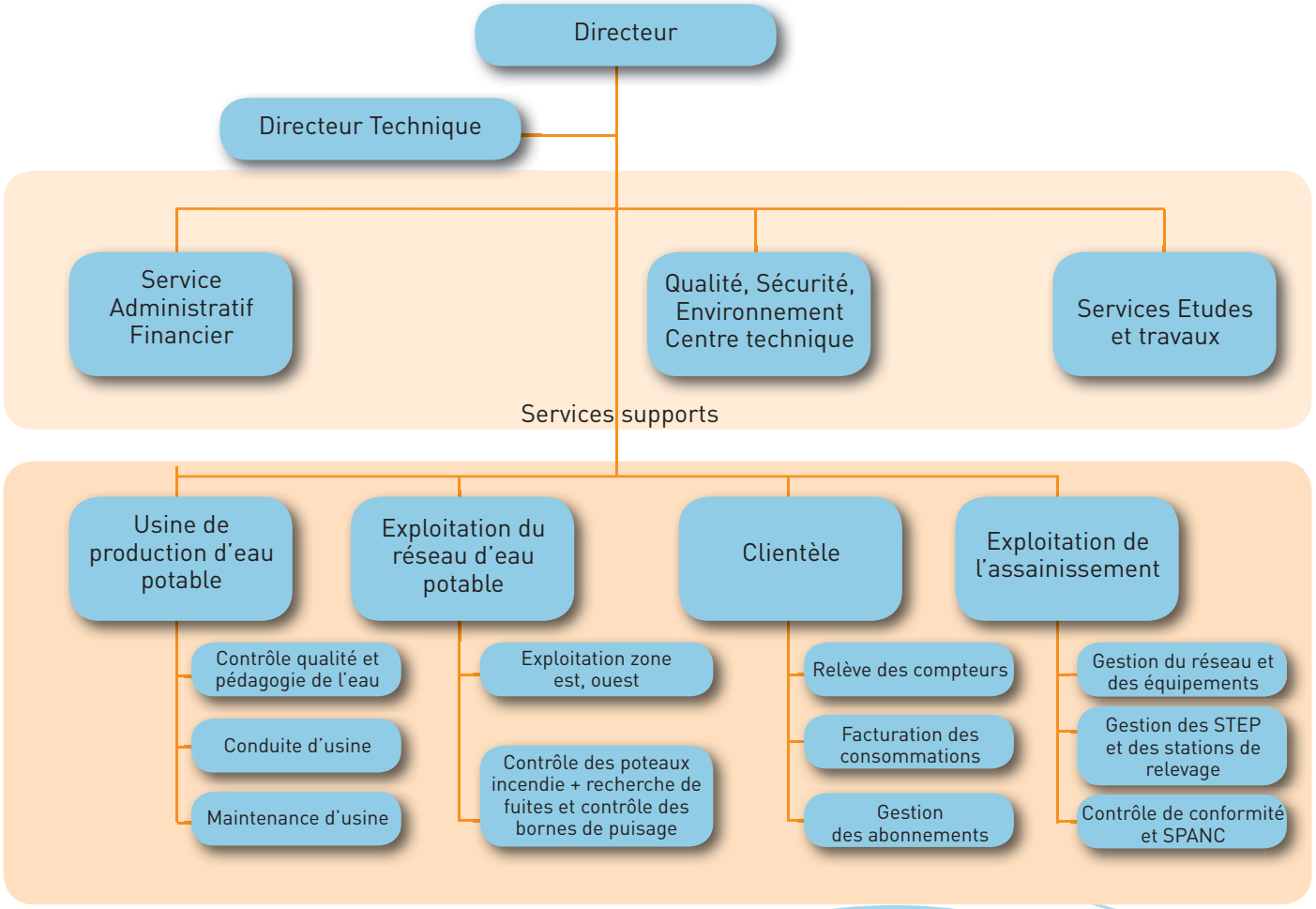

B. MODES D'EXPLOITATION

Les compétences en eau potable (AEP : Adduction d'Eau Potable) et en assainissement (EU : Eaux Usées) ont été exercées au cours de l'année 2017 sur la totalité du territoire de la Communauté.

Il est, par ailleurs, à noter que l'exploitation des ouvrages, effectuée en général en régie, est confiée, pour certaines communes, a des sociétés privées.

Cartographie en AEP avec communes

Cartographie en EU avec commune

C. BILAN SOCIAL

I- Pyramide des âges

La DEA est composée de femmes (21%) et d'hommes (78%), la moyenne d'âge est de 43.8 ans, la pyramide des âges est représentée ci-dessous.

Pyramide des âges 2017

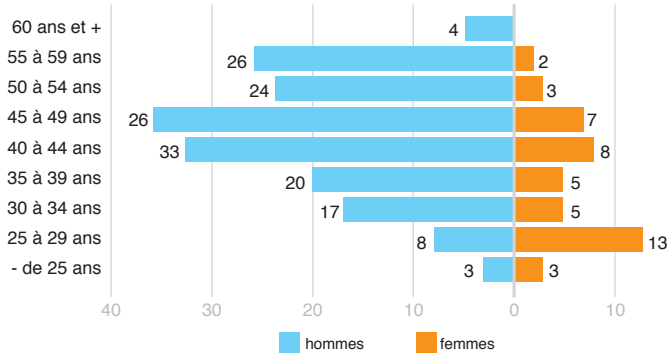

II- Répartition par catégories 2017

Au sein de ces services, sont exercées diverses missions : techniques, administratives et de management.

Ci-dessous la répartition des agents par service et par catégorie.

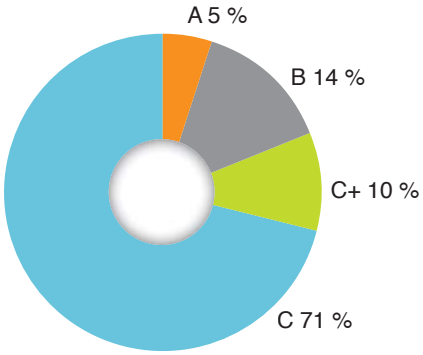

Cartographie des sites de la DEA

La DEA dispose : d'une agence clientèle située 139 rue Chèvre à Angers, d'une usine de production des eaux située aux Ponts de Cé, une usine de dépollution des eaux située à Angers et deux sites d'embauche, situés à proximité d'ouvrages emblématiques.

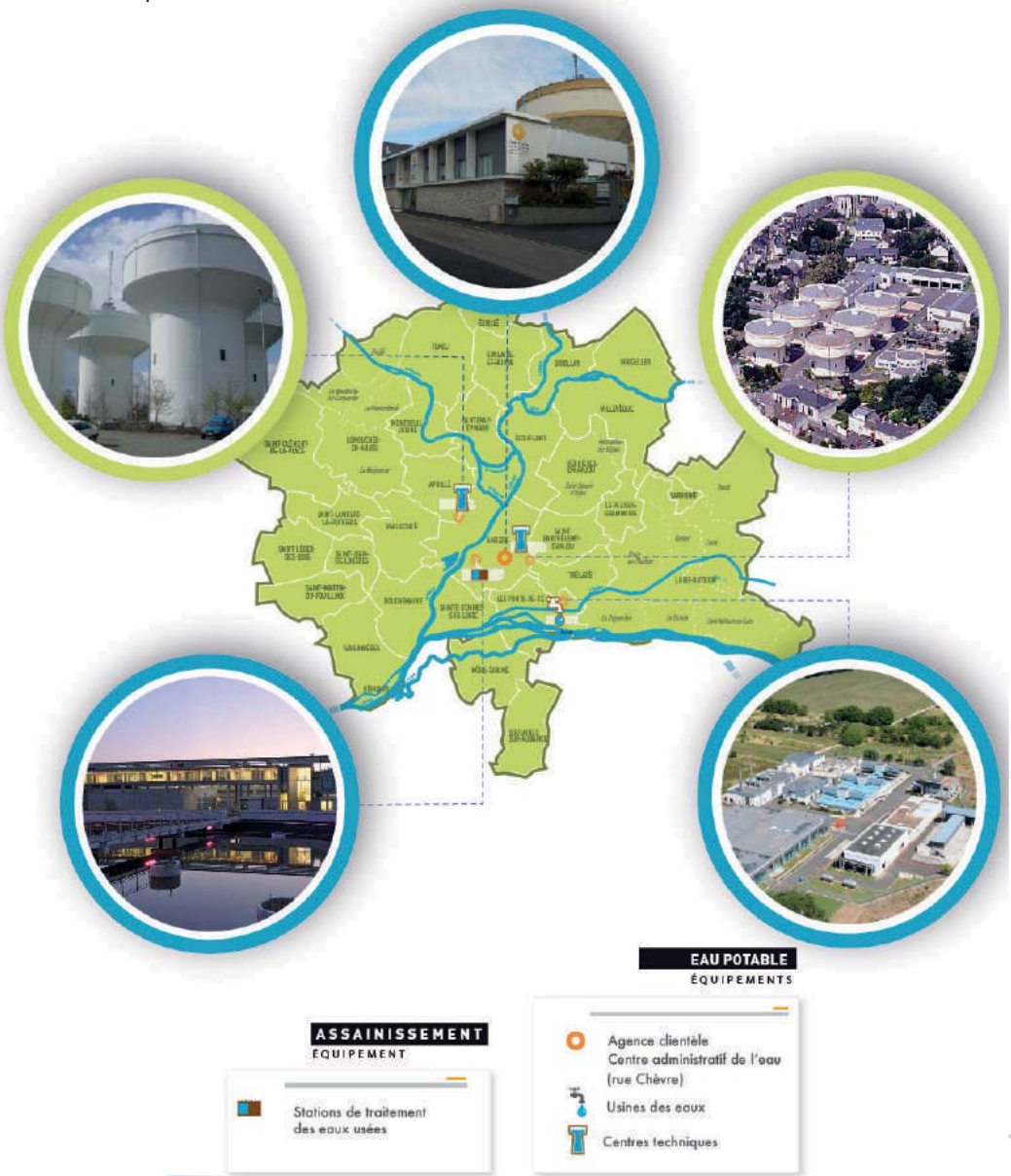

OBJECTIFS DU SERVICE

GRANDES ORIENTATIONS

I. Le mot du Vice-Président Monsieur Damour

Une gestion durable et maitrisée de l'eau potable et du patrimoine

Angers Loire Métropole continue son action de gestion responsable et durable du patrimoine, et du bien précieux qu'est l'eau.

Dans ce cadre, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a finalisé son schéma Directeur et s'attache à décliner les opérations par tranches quinquennales. L'ensemble des travaux identifiés sur les 20 prochaines années porte sur un budget de près de 72M€, soit une moyenne annuelle d'investissement à réaliser de l'ordre de 3.6M€. Il est à noter qu'il sera nécessaire d'engager des travaux sur le génie civil de différents ouvrages de stockage d'ici 5 ans.

La gestion durable de l'eau passe aussi par une minimisation des pertes en eau lors de son acheminement depuis l'usine de production jusqu'au robinet de tout un chacun. Il faut rappeler que l'eau peut parcourir plus de 30 km de réseau pour arriver chez l'usager le plus éloigné de l'usine de production d'eau potable ! Et ces distances ne vont que s'accroitre avec notre volonté de distribuer l'eau de l'usine des Ponts de Cé sur le nouveau territoire de Loire Authion, intégré à la communauté urbaine le 1er Janvier 2018.

Un effort particulier a donc été porté sur les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable. Cette dernière consiste à délimiter des zones de distribution de l'eau afin de quantifier précisément les volumes qui y sont distribués. Ces zones ont été complétées en 2017 de pré localisateurs de fuite par écoute acoustique.

L'analyse des données a été améliorée par la centralisation des données, une réduction drastique des coûts de communication (dans un rapport de 1 à 10 parfois), une meilleure représentation géographique et la réalisation d'indicateurs facilitant l'aide à la décision pour la recherche de fuite fine, et leur réparation.

Mais la préservation de la ressource, c'est également la capacité de chacun à en limiter la consommation. Et il est important de souligner la prise de conscience collective et responsable des angevins dont la consommation unitaire annuelle tend à décroitre depuis plusieurs années.

Un service performant pour un coût maitrisé

La veille technologique, la modernisation des équipements et l'attachement des agents d'Angers Loire Métropole au service public rendu restent le fondement du travail qui permet de garantir la production et la distribution d'une eau de qualité à un coût parfaitement maîtrisé.
La formation continue de nos agents est aussi un facteur clé pour la délivrance, en toute sécurité pour les collaborateurs, d'une même qualité de service pour tous les angevins et sur l'ensemble du territoire.
Cette performance conduit à des résultats tangibles. On peut rappeler, par exemple, que le prix unique du litre d'eau potable sur le territoire, acheminé 24h/24 chez chaque usager de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, est de 0,17 centimes€/litre (à titre de comparaison : un litre d'eau de source entrée de gamme coûte environ 14 centimes€/litre). Ce prix nous place dans les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) les moins chers de la région.

Assainissement - Exploitation de la station d'épuration de La Baumette

2017 a été une année d'intenses négociations pour finaliser le nouveau contrat d'exploitation de la STEP de La Baumette.
La procédure de type marché globale de performance – une nouveauté pour ALM -, incluant la réalisation de travaux et l'exploitation du site s'est terminée tout début Janvier 2018. Les engagements sur les performances d'exploitation ont été assortis d'un système de bonus-malus en cas de non atteinte ou de dépassement des objectifs.
A l'issue de la procédure, le choix du nouvel exploitant s'est porté sur l'entreprise OTV Exploitation (groupe Veolia) qui marque le retour du constructeur historique de la station.

Les travaux à réaliser sur l'usine, dans le cadre de ce nouveau contrat, sont importants et dureront 2 ans environ. A titre d'exemple, les 2 files de sécheurs des boues seront remplacées par une seule, avec une technologie nouvelle fonctionnant à basse température. Ce choix de ne sécher qu'une partie des boues a été fait en cohérence avec les besoins du monde agricole, permettant ainsi de limiter nos coûts d'investissement et de fonctionnement. Le système mis en œuvre est modulable, avec la capacité d'installer une deuxième

file de séchage si les besoins agricoles venaient à évoluer dans les années futures.
Dans le cadre de l'optimisation énergétique de la station, des échangeurs de chaleur seront installés dans la salle des surpresseurs et sur la sortie d'eau traitée, pour récupérer les calories, et les réutiliser afin de chauffer le méthaniseur.

Une étape supplémentaire de taille est survenue en Juin 2017. Le biogaz produit sur site n'est plus brûlé en torchère. Des travaux de traitement du biogaz ont permis de l'enrichir en méthane et d'assurer sa re-injection dans le réseau GrDF. Ces travaux d'ampleur placent notre station comme première référence du type dans le grand Ouest et dans le Top 5 national.

L'ensemble des opérations réalisées en 2017, et des travaux à venir permettront à notre site industriel de rester une référence dans le domaine du traitement des eaux usées et la production optimisée de biogaz, action concrète de la transition énergétique engagée sur notre territoire.

Assainissement – Un patrimoine composé de canalisations et de stations d'épuration périphériques performantes

Le système d'assainissement d'Angers Loire Métropole est composé de 1100 km de canalisations, de 180 stations de relèvement et de 34 stations d'épuration.
En 2017, près de 6.4 km de réseau ont été renouvelés, pour un montant de 4,4 millions d'euros. Il est à noter que le linéaire renouvelé est inférieur à celui de l'année dernière, en raison des coûts plus importants des travaux de dévoiement des réseaux en milieu urbain saturé (opération tram ligne2).
Afin de nous aider à construire l'avenir, le schéma directeur assainissement sera lancé en 2018. Le bureau d'étude G2C a été retenu et les premières orientations seront fournies début 2020. A l'instar du schéma directeur eau potable, le document sera décliné en feuille de route pluriannuelle de travaux pour structurer les priorités sur les 10 à 15 prochaines années.
L'inspection télévisée par caméra des canalisations d'assainissement fait partie de l'activité du service Assainissement.
En 2017, près de 40km de réseaux ont fait l'objet d'une inspection télévisée ce qui porte à plus de 40% le linéaire total inspecté par nos services. Les résultats ont conduit à la notation de criticité des collecteurs, pour intégration dans la cartographie informatique. Ces données permettent de faire vivre en continu notre connaissance du réseau et d'ajuster les plans de renouvellement en fonction des constats réalisés.
La coordination des travaux sur le territoire est une préoccupation de tous les instants qui permet de réduire au mieux la gêne occasionnée aux angevins. Un travail conjoint avec les services de voirie des différentes communes permet de valider le programme annuel.
Il ne faut pas réduire notre effort. Les infrastructures vieillissent, tout en recevant une charge et de nouvelles contraintes, notamment du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'augmentation du trafic routier sur nos voiries.
Angers Loire Métropole continue donc ses investissements à même d'améliorer la performance des ouvrages du système d'assainissement. Nous visons en permanence l'équilibre budgétaire et ce sur plusieurs années, accompagné d'une réduction constante de la dette.
Notre engagement est de léguer aux générations futures des ouvrages en « ordre de marche », ainsi qu'une situation financière saine.

ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La FNCCR a mis en place un réel outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement. Elle offre des analyses complètes et individualisées, proposant une progression continue de la performance de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (techniques, comptables, règlementaire, etc.).

En y participant, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale, qui permet de se situer à un instant donné et d'observer les évolutions, en se comparant à d'autres structures similaires, sur la base de mêmes critères, repris d'une année sur l'autre.

Enfin le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment aux élus.

Réseau : gestion patrimoniale

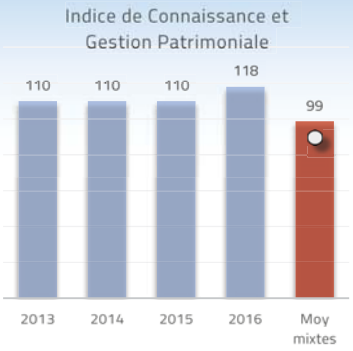

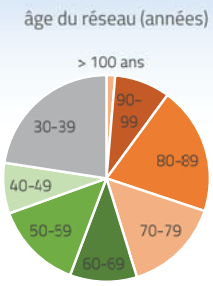

Indice de connaissanc et gestion patrimoniale : indicateur par palier, cf. fiche SISPEA

Le **taux de renouvellement annuel** est le rapport entre le linéaire renouvelé en année N et le linéaire total de cette année N (NB : indicateur réglementaire sur 5 ans)

Le coût du renouvellement traduit la complexité du renouvellement (diamètre, matériau, conditions de pose des canalisations renouvelées, etc.) et peut donc expliquer ponctuellement des taux de renouvellement plus faibles si le coût est élevé

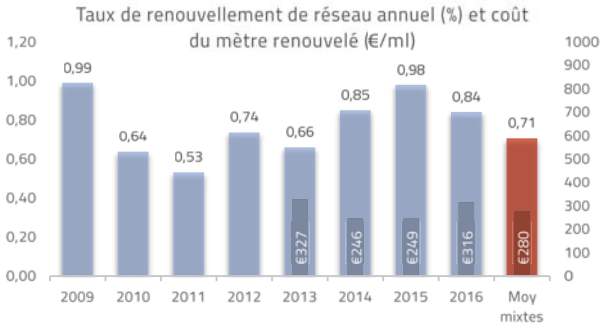

Légère diminution du taux de renouvellement en 2016 s'explique par un coût du renouvellement plus élevé (l'enveloppe financière globale est restée stable)

Bilan

Réseau

★★★★ Les pertes sont faibles, surtout au regard des caractéristiques du réseau, le rendement est dans la moyenne. Augmentations des casses réparées ces dernières années car meilleure recherche/détection, peu de casses cependant (peut-être intervenir plus vite pour limiter davantage les pertes?). Excellent ICGP et renouvellement très soutenu

Service abonnés

★★★☆ Quelques non conformités en 2016, mais reste très marginal. Tarifs dans la moyenne mais ont davantage augmenté pour les petits consommateurs que pour les gros... Pas de mesures sociales mais bonne communication. Casse détectée = coupure non programmée : intervenir sans urgence? Ou sans coupure?

Exploitation

★★★★ Produits moyen des ventes de 75€/hab en 2016, qui couvrent largement les charges de fonctionnement bien maîtrisées. Très peu d'externalisation, majorité des dépenses de fonctionnement concerne le personnel. Bon travail d'évaluation de la production immobilisée, donc charges de fonctionnement bien identifiées.

Capacités financières

★★★★ Épargne nette confortable de 31€/hab en 2016, qui représente une capacité d'autofinancement des investissements de l'année de 132%. Ces investissements sont plus faibles que la moyenne, mais ne tiennent pas compte des travaux en régie (9€/hab). La capacité d'autofinancement « réelle » est donc plus proche de 100%

Assainissement collectif

Service abonné

réclamations et débordements

Taux de réclamations (/ 1000 abonnés)

Conformément à la définition du SISPEA, les **réclamations** comptabilisées sont celles reçues par courrier, mail ou fax portant sur des écarts vis-à-vis d'engagements contractuels. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte.

Débordements : ne sont comptabilisés que les débordements dont le service est responsable. Cf. fiche SISPEA

Taux de débordements (/ 1000 hab)

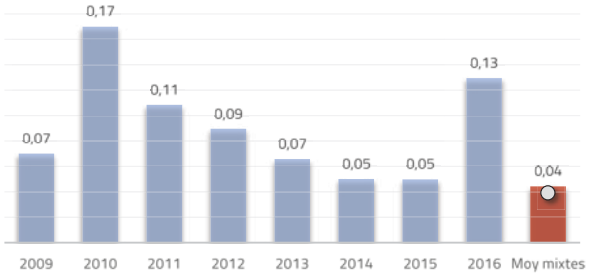

Gros sinistre en 2016 ayant causé de nombreux débordements (chemin des trois paroisses)
Affinage de l'enregistrement des réclamations en 2015, avec meilleure dissociation des réclamations assainissement par rapport à l'eau potable

Assainissement collectif

BILAN

Réseau

★★★☆ ICGP qui a quasi atteint le maximum. Intensification du curage ces dernières anénes, qui porte désormais ses fruits puisque les obstructions (réseau surtout) ont fortement diminué et se rapprochent de la moyenne. Renouvellement plus soutenu en 2016, dans la moyenne. Pas forcément d'urgence à renouveler : un tiers du réseau a moins de 30 ans.

Collecte et traitement

★★☆☆ Faibles conso d'énergie par kg de DBO5 éliminée. Mais le rendement épuratoire est le moins bon des collectivités mixtes, et plusieurs non-conformités par rapport aux arrêtés préfectoraux des STEU (a priori sur les lagunes. Connaissance correcte des rejets au milieu naturel, mais encore perfectible.

Service abonné

★★★☆ Gros sinistre en 2016 ayant causé de nombreux débordements. Peu de réclamations écrites, dont la comptabilisation a été améliorée. Prix dans la fourchette basse du groupe mixte, qui a augmenté ces dernières années pour faire face à la baisse des consommations. Peu d'abandons de créance

Fonctionnement

★★★★ Redevances et autres produits du services qui représentent 69€/hab en moyenne pour 2016, plutôt dans la fourchette basse et pourtant à peine complétés par d'autres sources de financement (PFAC, pluvial, subventions sont quasi nuls) Charges de fonctionnement tout à fait maîtrisées et en cohérence avec les produits

Capacités financières

★★★☆ Endettement qui diminue régulièrement depuis la fin des travaux de la station principale. Dotations aux amortissements sont pourtant étonnamment faibles malgré leur réévaluation. Epargne nette dégagée dans la moyenne, de 27€/hab, mais qui ne représente "que" 67% des investissements totaux réalisés, qui sont eux plutôt élevés pour 2016

Analyse comparative - données 2016

Angers Loire Métropole

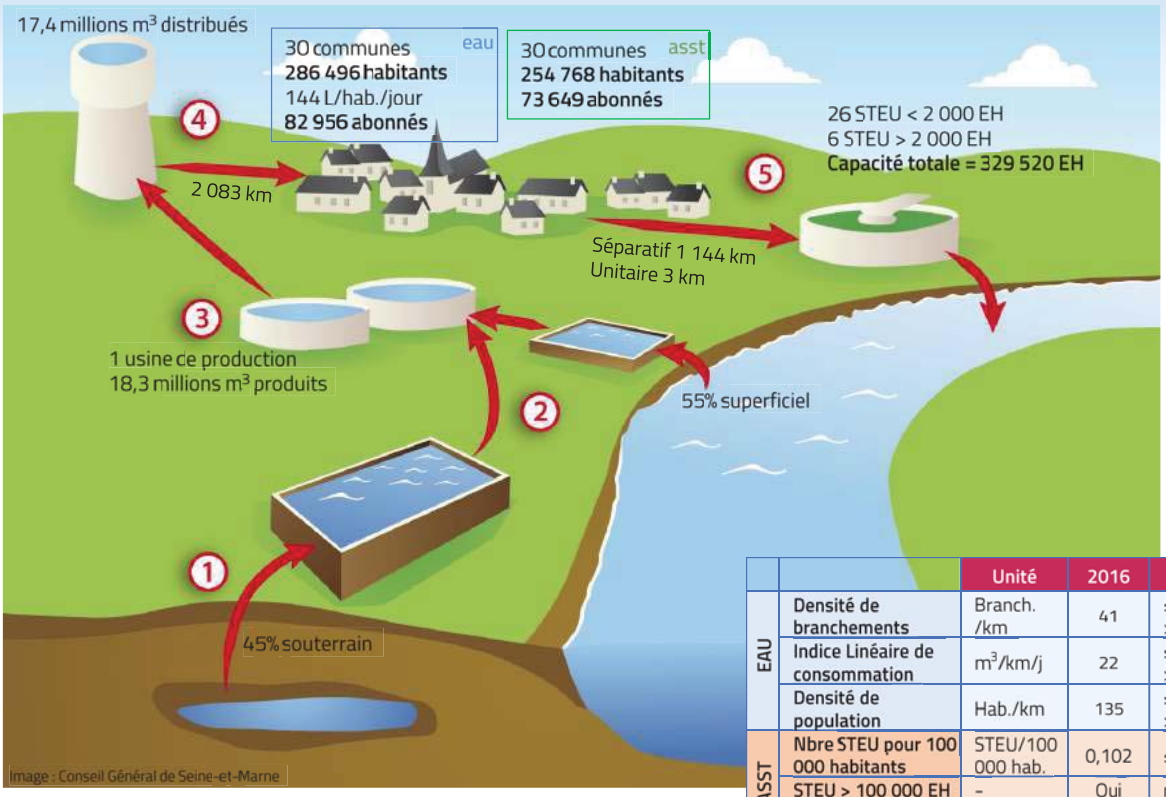

Normalisation
ISO 9 001 : totale
ISO 14 001 : non
OHSAS 18 001 : non

		Unité	2016	Catégories	Urbanisation
EAU	Densité de branchements	Branch./km	41	≤ 35 = rural > 50 = urbain	GROUPE : Collectivités mixtes
EAU	Indice Linéaire de consommation	m³/km/j	22	≤ 15 = rural > 30 = urbain	
EAU	Densité de population	Hab./km	135	≤ 110 = rural > 180 = urbain	
ASST	Nbre STEU pour 100 000 habitants	STEU/100 000 hab.	0,102	≤ 0,1 = urbain	
ASST	STEU > 100 000 EH	-	Oui	non = rural	
ASST	Densité de population	Hab./km	222	≤ 150 = rural > 300 = urbain	

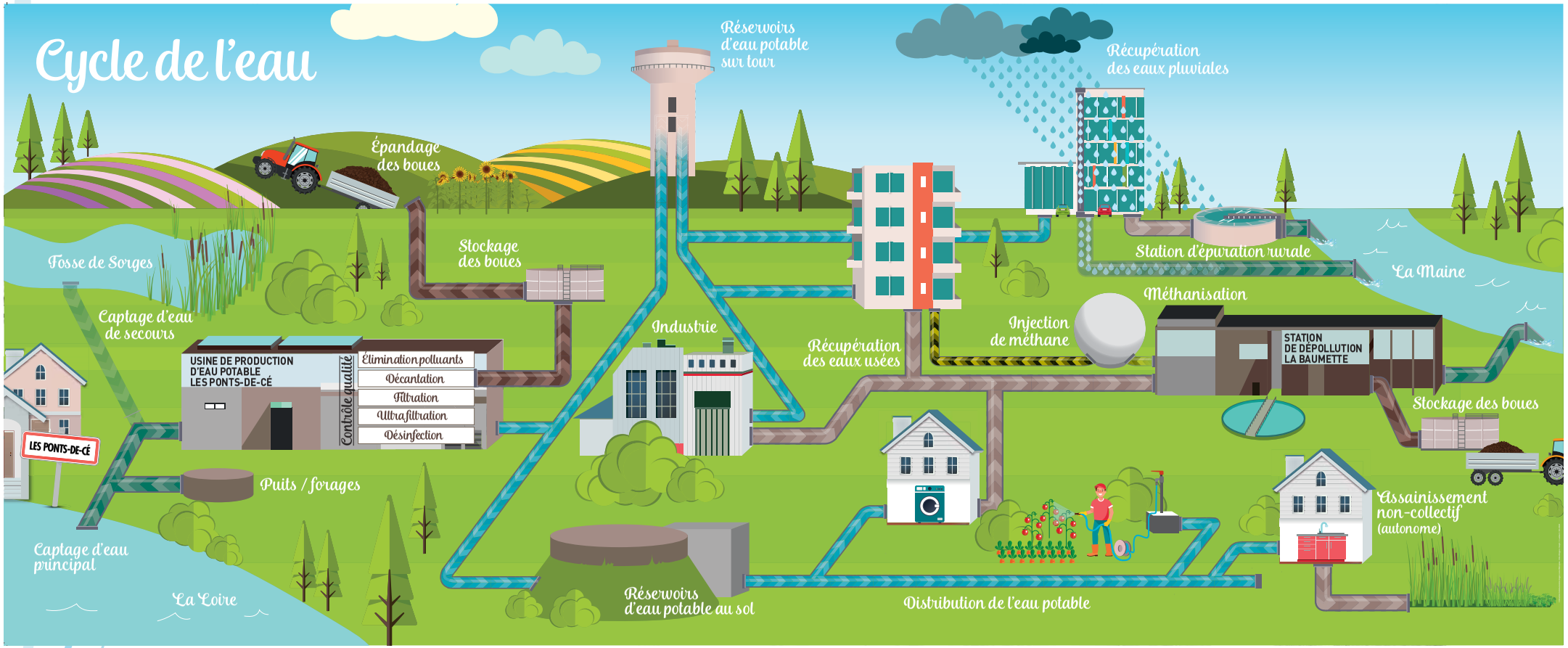
Cycle de l'eau
Réservoirs d'eau potable sur tour
Récupération des eaux pluviales
Épandage des boues
Stockage des boues
Fosse de Sorges
Captage d'eau de secours
Station d'épuration rurale
La Maine
Méthanisation
Injection de méthane
Industrie
Récupération des eaux usées
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LES PONTS-DE-CÉ
Contrôle qualité
Élimination polluants
Décantation
Filtration
Ultrafiltration
Désinfection
STATION DE DÉPOLLUTION LA BAUMETTE
Stockage des boues
LES PONTS-DE-CÉ
Puits / forages
Assainissement non-collectif (autonome)
Captage d'eau principal
La Loire
Réservoirs d'eau potable au sol
Distribution de l'eau potable

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

A. PRODUCTION

I- Les chiffres clés de la production

- **Volume prélevé en Loire : 21 238 672 m³**
- **Volume produit : 18 436 867 m³**
- **Volume moyen journalier : 50 512 m³ / j**
- **Volume du jour de pointe : 69 716m³ / j**
- **Capacité de production journalière : 90 000 m³ / j**
- **17 réservoirs d'une capacité totale de 48 860 m³**
- **Rendement eau traitée de l'usine : 86,7%**
- **Nb analyses réglementaires réalisées 406 avec un taux de conformités de 98,7%**
- **Rendement énergétique : 0,55kWh/m³ produit**
- **Quantité de boues valorisées en filière réglementaire : 873,31 T de MS**
- **Conformité au plan d'épandage : 100%**

II- Descriptif de l'activité et indicateurs

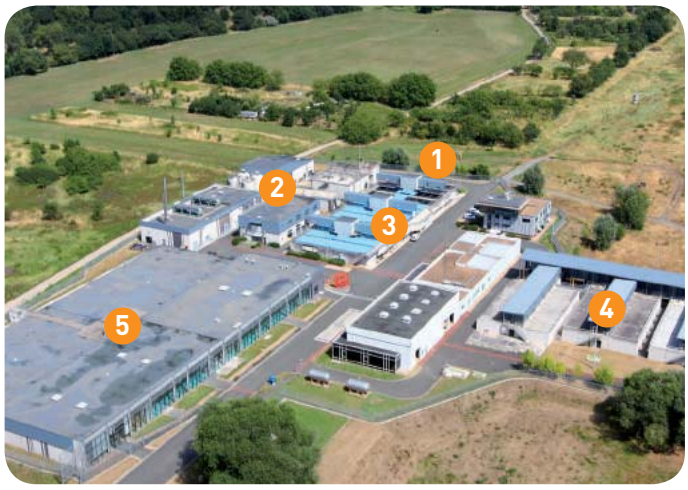

L'usine de production d'eau potable d'Angers Loire Métropole est dotée d'une filière de traitement complète. Les grandes étapes de traitement sont les suivantes :

1- Mélange des eaux : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine

2- Prétraitement : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont préozonées afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté afin d'adsorber les polluants organiques « type » pesticides.

3- Décantation : c'est la première étape de clarification des eaux pendant laquelle les flocs vont être piégés dans un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. À noter : les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.

4- Filtration sur sable : les eaux clarifiées traversent un lit de sable d'environ un mètre d'épaisseur. Les matières indésirables vont être retenues dans les interstices sur sable.

5- Ultrafiltration : C'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est d'1/100µm. L'intérêt est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure, notamment virus et bactéries tout en conservant les propriétés de l'eau comme les sels minéraux. Les eaux sont ensuite stockées dans une citerne de 20 000m³ puis chlorées avant d'être envoyées sur le réseau de distribution.

Désignation (en m³)	2013	2014	2015	2016	2017
Production (Unité de l'Ile au Bourg) volume annuel	17 270 034	17 980 714	18 816 052	18 324 562	18 436 867
volume moyen journalier	47 382	49 284	51 551	50 067	50 512
volume du jour de pointe	60 088	64 934	75 564	65 062	69 716
jour de pointe	10-juil.-13	20-juin-14	1-juil.-15	9-sept.-16	22-juin-17
- Volume acheté	669 553	704 445	604 702	427 569	249 956
- Volume facturé	15 640 973	16 166 374	16 857 197	16 232 482	16 447 878
dont pour collectivités extérieures	6%	8%	11%	8%	7%

Les volumes prélevés ont été de :

	2013	2014	2015	2016	2017
Volume prélevé en m³	20 340 312	20 748 335	21 701 664	21 344 912	21 238 672
Dont : Eau brute de la Loire (% vol. prélevé)	66%	60%	58%	54%	59%
Eau de la nappe d'accompagnement du fleuve (% vol. prélevé)	34%	40%	42%	46%	41%

La station des boues :

Les refus de filtration sont acheminés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont successivement épaissies, centrifugées et chaulées avant d'être stockées dans des bennes. Les eaux de surverse des épaississeurs retournent au milieu naturel. Les boues sont valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral du 17/11/2010.

2 689 T de sédiments ont été épandus sur une surface de 136 hectares de terres agricoles.

Les conditions d'épandage, les doses, les surfaces et l'ensemble des modalités de la réalisation respectent la réglementation en vigueur.

Fosse de Sorges :

Dans le cadre de la sécurisation de la production d'eau potable, l'usine s'est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la Fosse de Sorges. L'objectif étant d'avoir une réserve d'eau brute disponible, correspondant à 5 jours de production, en cas de pollution majeure de la Loire. Afin de préserver la qualité de l'eau brute, l'eau de la réserve est renouvelée régulièrement.

Une étude est actuellement en cours avec Eau de Paris pour pérenniser le fonctionnement de la fosse et analyser l'opportunité de travailler en continu à 100% avec de l'eau de la réserve d'eau brute.

Production

Depuis le 1er octobre 2017, les communes de Saint Martin du Fouilloux et de Saint Léger des Bois sont alimentées depuis l'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé.

Evolution du volume d'eau produit par l'usine d'Angers Loire Métropole (en m³)

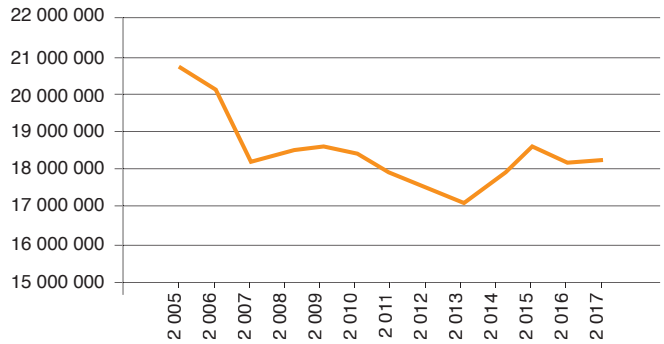

Qualité de l'eau

- **Analyses**

Tout au long du processus de traitement et de distribution, l'eau produite par Angers Loire Métropole fait l'objet de nombreux prélèvements aux fins d'analyses. Les prélèvements ont lieu sur la ressource (Loire et Puits), en sortie d'usine et sur le réseau de distribution. Soit au total sur l'eau traitée :

-1066 analyses réalisées sur le réseau de distribution

Ces analyses sont réalisées par le laboratoire agréé angevin INOVALYS pour le compte de l'ARS (Agence Régional de Santé) au titre du contrôle réglementaire et pour le compte d'Angers Loire Métropole au titre de l'autocontrôle.

Indicateur P108 : indice de protection de la ressource en eau : 80%

A NOTER :

Suite à la publication en octobre 2012 d'une instruction par le ministère chargé de la santé relative aux conséquences sanitaires possibles de la consommation d'une eau ayant transité par des canalisations anciennes en PVC, une campagne de prélèvement sur 3 ans a été initiée par l'ARS à compter de 2014. Cette campagne de prélèvement porte sur le paramètre CVM (chlorure de vinyle monomère). Le but est de surveiller la teneur en CVM sur des secteurs identifiés « à risque ».

La valeur limite du CVM dans l'eau potable est de 0.5µg/l. les facteurs de présence du CVM sont : canalisation de PVC antérieure à 1980, temps de contact de l'eau avec la canalisation supérieur à 48h et température supérieure à 15°C.

Pour l'année 2016, les prélèvements réalisés par l'ARS sont conformes à 100%. Pour les points de prélèvement problématiques, à l'origine, les canalisations en domaine public ont été entièrement renouvelées.

• Conformités

Indicateur P.101 et P.102 (détail en annexe) : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie : 98,7%

Communication

• Visite

En 2017, plus de 500 visiteurs ont été accueillis sur les équipements de la direction, usine de production d'eau potable et stations de dépollution. 60% des visiteurs ont été accueillis dans le cadre de la manifestation « Made in Angers ». Les autres visites concernent des associations ou des écoles.

La direction de l'eau et de l'assainissement participe à différentes actions de sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet telles que des forums, la journée mondiale de l'eau, des manifestations sportives,..

Origine de l'eau et équipements (réservoirs)

Cartographie

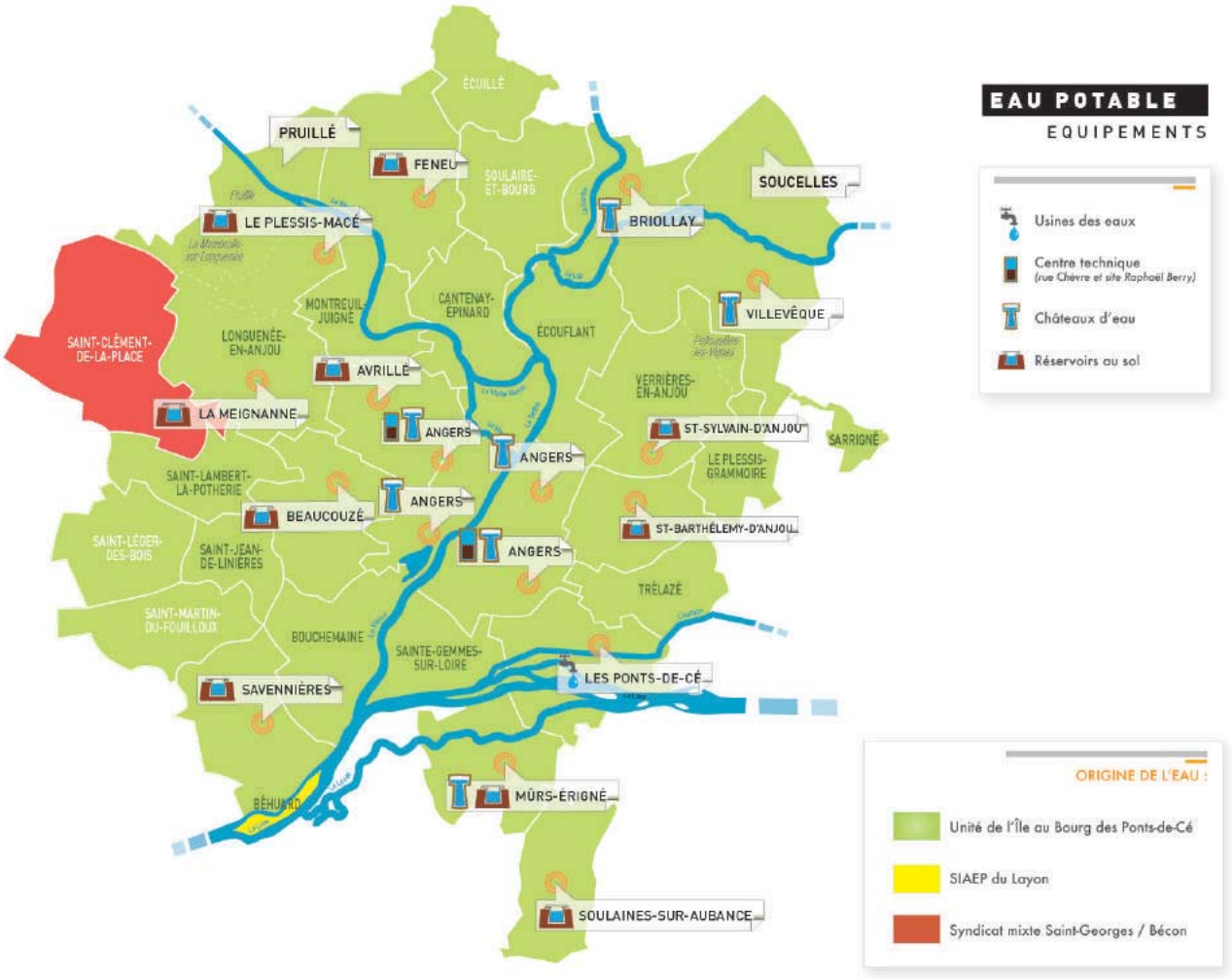

B. DISTRIBUTION

I- Les chiffres clés de la distribution

- **69 agents**
- **24 communes exploitées en régie directe**
- **5 communes en contrat d'exploitation**
- **2 communes en Délégation de Service Public**
- **2 083 km de réseau**
- **84 880 abonnés et 87 229 branchements**
- **Rendement : 87%**
- **Age moyen du réseau : 33,6 ans**

II- Présentation des missions du service

- **Maintenance du réseau d'eau potable**

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé, etc...) et participe au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.
Au cours de l'année 2017, les équipes du service ont procédé à la réparation de 90 fuites sur branchements et 78 fuites sur canalisations.
Les outils de sectorisation et de prélocalisation fixe et mobile ont permis de détecter 24 fuites sur branchements et conduites.

- **Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux**

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau réalise l'ensemble:
-des compteurs de chantier (209)
-des compteurs pour les particuliers (301)
-des renouvellements de branchements (186 avec terrassement et 823 sans terrassement)
-des raccordements des nouvelles conduites sur les réseaux existants (256)
-des suppressions de branchements (47)
Les équipes procèdent également à des poses de réseaux en interne (4960 ml). De plus conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le service doit supprimer l'ensemble des branchements plomb du territoire d'Angers Loire Métropole. Actuellement, il reste 1112 branchements plomb en service.

- **Individualisation des compteurs d'eau**

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. En 2017, le service a ainsi posé 1247 compteurs individualisés.

- **Entretien du parc compteurs**

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement plus de 4000 compteurs d'eau. En 2017, la direction a changé 4130 compteurs. A ce jour, l'âge moyen du parc compteurs (85 493 compteurs actifs) est de 7,1 ans.

Véhicule d'essai des poteaux incendie

- **Défense incendie**

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. A la demande des communes, le service de l'eau réalise et facture pour leur compte les interventions relatives au service de défense incendie, en lien avec le réseau de distribution d'eau potable (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).
En 2017, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a réalisé la 2ème campagne d'essais périodiques des poteaux incendie (fréquence triennale) sur le territoire des communes qui ont choisi de passer une convention avec Angers Loire Métropole. 701 poteaux ou bornes d'incendie ont fait l'objet d'un contrôle de débit.

- **Bornes de puisage**

Afin de maîtriser l'utilisation intempestive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, Angers Loire Métropole dispose d'un parc de 48 bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.
Pour l'année 2017, un volume de 27 970 m^3, représentant une demi-journée de production, a été vendu sur ces équipements.

Depuis quelques années, Angers Loire Métropole a déployé des outils de surveillance des réseaux d'eau potable en vue de permettre la réduction des pertes en eau.

Au cours de l'année 2018, la collectivité poursuivra cette démarche en développant les actions suivantes :

- Mise en œuvre d'une surveillance acoustique fixe sur les réseaux très maillés de la ville-centre (Angers)
- Déploiement d'une 3ème tranche de sectorisation du réseau potable intégrant les réseaux de la commune de Loire Authion.

III- Le patrimoine exploité

Matériaux constitutifs des réseaux d'eau

(en proportion du linéaire)

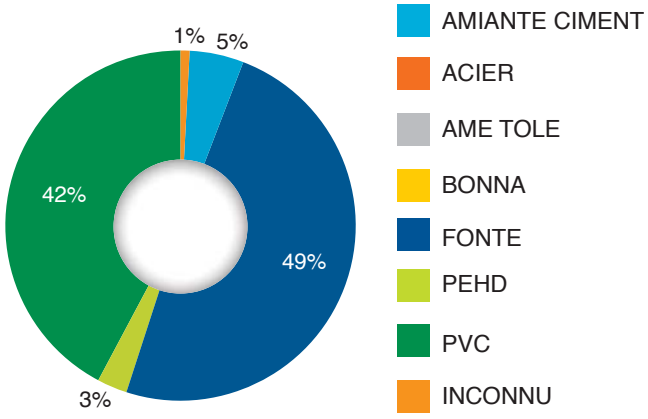

Age des réseaux d'eau

(en proportion du linéaire)

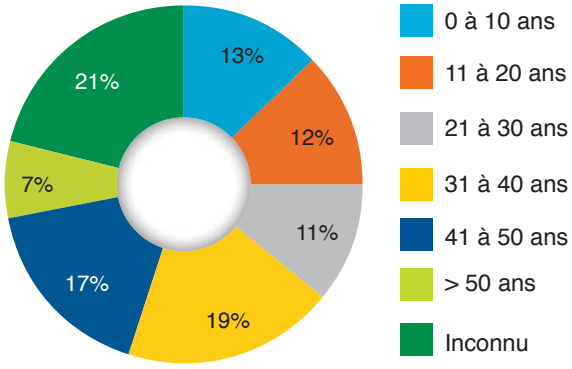

IV- La performance de nos réseaux

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux (ci-dessous l'indicateur et son mode de calcul, pour plus de détail se référer aux tableaux des indicateurs en annexe) :

- **Indicateur P104 : Le rendement (net) du réseau d'eau potable : 86.99%**

$$\text{Rendement de réseau} = \frac{\text{volumes consommés comptabilisés + volumes autorisés non comptés}}{\text{volumes mis en distribution}}$$

- **Indicateur P105 : L'indice linéaire des volumes non comptés : 3.18**

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{\text{(volumes non comptés)/365}}{\text{longueur de réseau}}$$

- **Indicateur P106 : L'indice linéaire de pertes : 3.11**

$$\text{Indice linéaire de pertes} = \frac{\text{volumes perdus durant l'année}}{\text{longueur de réseau}}$$

- **Indicateur P151 : Taux d'occurrence des interruptions non programmées : 36.56 pour 1000 habitants**

$$\text{Indice linéiare de pertes} = \frac{\text{abonnés ayant eu une coupure}}{\text{nombre total d'abonnés}} \times 1000$$

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

A. COLLECTE DES EFFLUENTS

I- Les chiffres clés de la collecte

- **Nombre de STEP : 34**
- **Nombre de postes de relèvement : 169**
- **Linéaire de réseaux : 1 164 km**
- **Age moyen du réseau : 28,7 ans**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur collecteur : 152 interventions**
- **Nombre d'interventions d'urgence sur branchements sous domaine public : 131 interventions**
- **Volumes traités par les STEP en 2017 : 13 949 062 m³**

Indicateur D.201 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif = 254 768 personnes :
Indicateur P.201 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées = 100%
Indicateur P.203, P204, P205 : Conformités de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions de la Police de l'Eau : Conforme.

II- Descriptif de l'activité et indicateurs (Réseaux, conformités et suivi des industriels).

Réseaux

La mission principale des agents du service est de garantir l'écoulement des effluents. Pour ce faire le service effectue du curage préventif et du curage curatif, notamment par des débouchages de collecteurs et des débouchages de branchements publics. Ils effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration. Le service des maçons a pour mission, l'entretien des ouvrages du réseau de collecte, bilan des interventions 2017 :

- 150 ml (mètres linéaires) Réparations ponctuelles des branchements et collecteurs
- 17.6 ml Branchements repris intégralement
- 37 Renouvellements des boites de branchements
- 344 Renouvellements des tampons (trappe d'accès au réseau)
- 4 Réparations de refoulements
- 47 Travaux en tout genre (Réparation génie civil en station d'épuration, enduit, maçonnerie, regards, plateforme d'accès...).
- Le nombre de points noirs en 2017 est de 48 et représente 65km de curage et 37 km de réseau

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. C'est pourquoi chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionné sur notre système d'information géographique. A ce jour sont répertoriés dans la base de données 478 km de réseaux dont 289 km en bon état, 2 km de réseaux avec quelques défauts, 172 km de réseaux avec des dysfonctionnements prononcés et 15 km de réseaux assimilables à un état de dégradation très avancée. Le pourcentage de réseau répertorié représente 41 % du linéaire total du système de collecte.

Linéaire de reseaux inspectés par caméra (ITV)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	45,9 Km	22,9 Km	53.6 Km	58,3km	39,9 km	26,2km

De plus, l'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

Matériaux constitutifs des réseaux d'assainissement
(en proportion du linéaire)

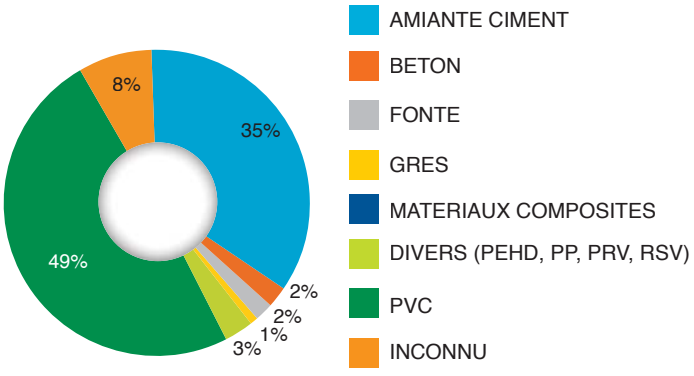

Age des réseaux d'assainissement
(en proportion du linéaire)

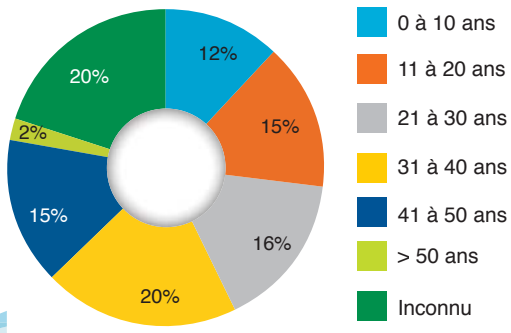

Suivi des rejets industriels

Différents types de contrôle sont réalisés :
- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments
- Contrôles de non raccordement et suivi des bordereaux de déchets
- Contrôle inopiné des rejets

Lors de ces opérations les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h00 avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental.

Actuellement, 643 Industriels sont conventionnés en 2017.

Réalisation en 2017 :
-Convention de déversement des Eaux grasses : 198
-Convention de déversement : 66
-Convention de non déversement : 15
Le service a réalisé : 112 Contrôles

Conformités

Différents types de contrôle sont réalisés :
- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments. Par ailleurs, le service a fixé 4706 rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement dont :
- 2337 dans le cadre des ventes de biens immobiliers dont 44 toujours non-conformes après seconde visite,
- 531 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
- 68 dans le cadre des déclarations d'achèvement de travaux (bâtiments neufs),
- 1400 dans le cadre de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif),
- 51 dans le cadre du contrôle de grand ensemble,
- 319 rendez-vous divers.

B. EPURATION DES EFFLUENTS

I- La Baumette

Bilan synthétique de la Baumette
Pour ce qui est de la station de dépollution de la Baumette, les données principales sur les charges entrantes et les rendements de dépollution sont rappelées ci-après.

Rendement épuratoire de la BAUMETTE

	Rendement en%					
	DCO	DCO/DBO5	DBO5	MES	NGL	PT
Rendement épuratoire	93,11	2,24	96,37	95,48	84,61	92,19

Les rendements énergétiques de la station sont les suivants :

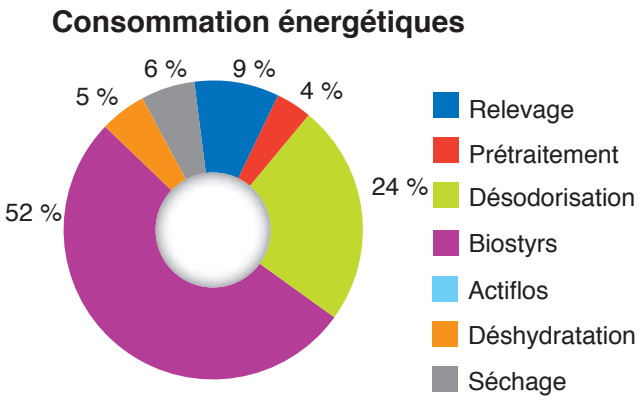

Boues et sous-produits générés par la station
Production Année 2017 (en Tonnes de Matière Sèche)
- 966T de MS boues Mixtes chaulées déshydratées (épandages)
- 296T de MS boues Mixtes séchées non chaulées (épandages)
- 1341T de MS boues Mixtes non chaulées déshydratées (compostage)

Charges entrante et sortante - la Baumette

Entrée								
	Débit Entrée	UDEP	DCO	DBO5	M E S	NGL	NH4	PT
Total	10 855 066,00	m³/an	6 727 228,91	1 799 890,16	3 087 119,52	674 656,37	509 951,02	79 487,72
Concentration Moyenne en mg/l			836,87	373,01	376,56	86,70	65,59	10,15
Charge Moyenne en kg/j	29 301,35	m³/j	24 102,73	10 789,44	10 843,85	2 498,73	1 888,71	292,81

Sortie								
	Débit		DCO	DBO5	M E S	NGL	NH4	PT
Total	10 166 671,00	m³/an	461 134,60	65 382,40	138 666,10	105 661,68	44 050,00	6 211,64
Seuil Arrêté préfectoral			90 mg/l ou 85% de rend	25 mg/l ou 85% de rend	30 mg/l ou 90% de rend	10mg/l ou 80% de Rend		1mg/l
Concentration Moyenne en mg/l			61,32	14,33	18,59	13,90	5,74	0,82
Charge Moyenne en kg/j	0,82	m³/j	1 714,26	401,12	513,58	391,34	163,15	22,92

- 1645T de MS de boues non digérées non chaulées (compostage)
- Biogaz : 1 350 530 Nm³ de Biogaz (Production réelle de juillet 2017 à décembre 2017)

Les apports de matières de vidange ont été les suivants :

Total des apports extérieurs						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vidange	13686	13346	9618	10249	11385	10717
Curage	1135	1509	1388	1366	1524	1534
Graisse	2931	2703	2460	2615	2393	2500

Photos de l'unité de production de biogaz de la Baumette

Système d'injection dans le réseau de distribution

Unité de purification du biogaz

Gazomètre

II- Les autres STEP

C. LE SPANC

On estime à 32 130, le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif (indicateur D301).

Depuis la création du service, le 31 décembre 2005, les missions sont toujours les mêmes et vous sont détaillées succinctement ci dessous.

Le contrôle de conception et de réalisation
Le service ne réalisant pas les travaux pour le compte de l'abonné, cette mission a pour objectif deux points de contrôle : le premier est de vérifier la pertinence des études de filière proposées dans le cadre des réhabilitations et des permis de construire par les bureaux d'études en fonction des règles de mise en œuvre. Un avis est alors envoyé à la commune correspondante. Le second est de contrôler la réalisation de l'installation par rapport aux conditions de réalisation fixées par la norme expérimentale DTU 64.1 du 26 avril 2012. Suite au contrôle, une autorisation de mise en service est envoyée au pétitionnaire avec une copie à la mairie correspondante.
Cette mission inclut également l'instruction des permis de construire, déclaration préalable et les certificats d'urbanismes. L'avis émis par le service est donné d'une part sur la faisabilité du projet et d'autre part sur le niveau de fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif.
Un avis défavorable est émis dans les cas suivants :
- le permis de construire engendre une augmentation importante de la capacité habitable,
- le diagnostic assainissement est non-conforme,
- aucun diagnostic n'a été réalisé.

Le diagnostic des installations dans le cadre des cessions
Depuis le 1er janvier 2011, ce diagnostic assainissement est rendu obligatoire par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 complétée par le Grenelle II de l'environnement du 12 juillet 2010. La réglementation impose que le propriétaire fournisse un rapport précis sur l'état de fonctionnement du dispositif d'assainissement avant la signature du compromis de vente. Ce rapport doit être daté de moins de 3 ans. Ce contrôle permet de définir si l'installation est complète, en bon état de fonctionnement et correctement dimensionnée. Une réhabilitation n'est demandée qu'en cas de dysfonctionnement avéré et dans un délai court mais réglementaire fixé à 1 an à compter de la date de signature de la vente.

Indicateur D.302 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif : 100%
En effet la mise en œuvre de l'ensemble des items ci-dessous nous permet d'obtenir l'ensemble des points.
- Zonage défini
- Zonage approuvé
- Service d'assainissement non collectif créé
- Réalisation des contrôles de conception
- Réalisation des contrôles d'exécution des travaux d'ANC
- Réalisation des contrôles d'exécution de bon fonctionnement
- Mise en place de l'entretien des installations.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement
Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle qui permet de faire le point sur l'état et le fonctionnement de l'installation ainsi que sur le suivi de l'entretien. La périodicité est fixée à 6 ans ou 3 ans en cas de dispositifs électromécaniques sur le traitement. Suite au contrôle, une demande de réhabilitation peut s'avérer nécessaire en cas de dysfonctionnement important et de risque environnemental ou sanitaire. Afin de réaliser ce contrôle, un diagnostic préalable de l'ensemble des installations existantes est nécessaire. La classification des installations est la suivante :
P1 : réhabilitation dans un délai de 4 ans maximum,
P2 : réhabilitation au moment de la vente,
P3 : installation avec des recommandations de travaux,
P4 : installation en bon état de fonctionnement.

Comparatif des résultats

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de sites en secteur SPANC	6987	7053	7104	7219	7267
Nombre d'usagers du SPANC	6401	6409	6533	6405	6311
Instruction du dossier					
(étude, filière, PC, DP, et CU)	434	383	350	480	541
Contrôle de réalisation (installations neuves ou réabilitées)	203	188	204	165	147
Contrôles à la vente	97	91	116	113	128
Contrôles périodiques de bon fonctionnement	550	346	560	795	877
Diagnostics des installations existantes	180	15	1	0	0
Réunions publiques	0	0	3	0	1

Indicateur P.301 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

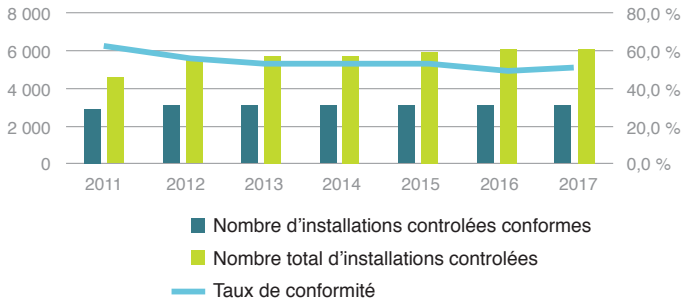

SERVICE AUX CLIENTS

A. LES CHIFFRES CLÉS DE LA CLIENTÈLE

- **Nombre d'abonnés en eau potable : 82 956**
- **Nombre d'abonnés en assainissement collectif :73 649**
- **Nombre d'abonnés en assainissement non collectif : 10 815**

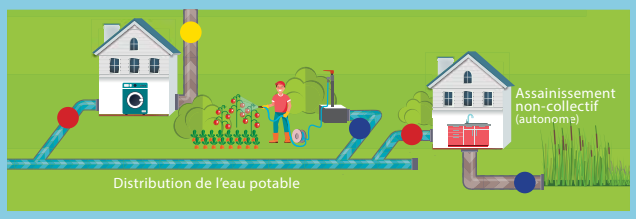

- **Plus de 100 000 relèves de compteurs**
- **29 593 appels traités**

B. LES MISSIONS DU SERVICE

Le service clientèle assure la gestion de la relation avec les clients, celle-ci passe par : l'accueil et le conseil, la gestion des abonnements (création, mutation, clôture d'abonnements), le traitement des réclamations, la gestion des anomalies, la facturation, les remises gracieuses et les relèves de compteur.

Focus : La relève des compteurs d'eau

Les compteurs d'eau de l'agglomération sont majoritairement équipés de modules radio, qui permettent un relevé depuis la rue, lors du passage du releveur à proximité du compteur (environ 20m).
Le système est bi-directionnel, c'est à dire que le module ne répond que lorsqu'il est interrogé par le terminal de relève de l'agent. Il émet alors des informations telles que l'index, un éventuel débit continu (révélant une possible fuite), un retour d'eau, une anomalie de contact entre le module radio et le compteur, etc.
Le taux d'équipement a atteint 97.31 % au 31/12/2017.
Cela permet une relève simplifiée, plus rapide. Ainsi, depuis 2015, les releveurs s'efforcent de passer 2 fois par an, au lieu d'une seule jusqu'en 2014. Le nombre d'abonnés relevés 2 fois par an n'a cessé de croître entre 2014 et 2017. La généralisation des 2 relèves annuelles est prévue pour 2019. Cela permettra d'améliorer la qualité de service, d'éviter les estimations de consommations, et augmentera la réactivité en cas de fuite ou de surconsommation, afin de mieux alerter les abonnés, et de préserver l'utilisation de la ressource.

L'objectif est aussi de réduire le nombre de factures annulées, notamment pour cause de surestimations. En 2017, seulement 900 factures ont été annulées, contre encore 1 897 en 2014.

Le nombre d'abonnés et de factures émises est en constante évolution comme le montre le graphique ci-dessous :

Evolution du nombre d'abonnés par rapport à l'évolution du nombre de factures

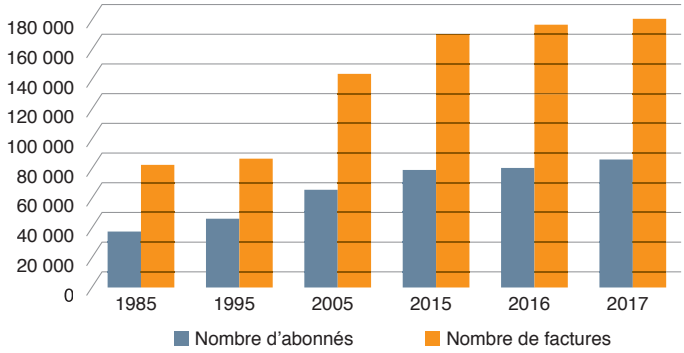

Les usages de l'eau sont variés :

Répartition des abonnés par type d'usage en 2017

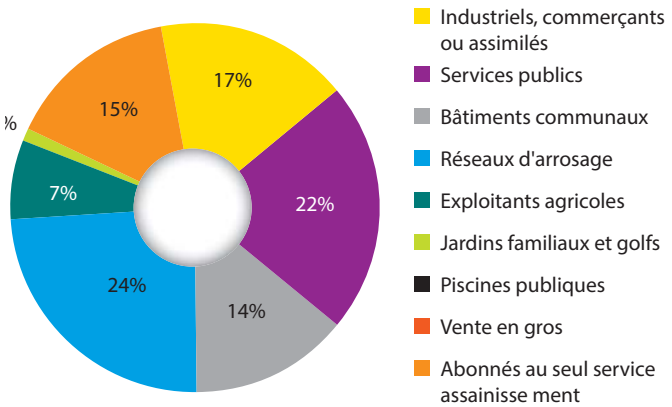

Conformément à notre certification ISO 9001, la satisfaction de nos clients est notre priorité, ce qui est confirmé par nos faibles taux de réclamation écrite (Indicateurs P.155 et P.258, détails disponibles en annexe) :

- 0.8 réclamation pour 1 000 abonnés en eau
- 0.5 réclamation pour 1 000 abonnés en assainissement

Tous les deux ans nous réalisons une enquête de satisfaction auprès d'un panel représentatif de nos clients. L'illustration suivante reprend ces résultats.

angers loire métropole
communauté urbaine

eau et assainissement

enquête 2018

Enquête de satisfaction réalisée par l'institut d'études MOAÏ auprès d'un panel représentatif des abonnés de l'agglomération d'Angers. Vous êtes plus de 1500 à avoir répondu et nous vous en remercions.

Satisfaction & Recommandation

91% sont satisfaits de la **Qualité de l'eau**

et même à **95%** chez les consommateurs d'eau du robinet !

7,7 / 10

note de recommandation sur la consommation de l'eau du robinet

98% sont satisfaits du **Service de l'eau et de l'assainissement**

Eau consommée comme boisson

54% du robinet principalement

25% en bouteille principalement

21% les 2 !

20% font un **relevé régulier** de la consommation

« *pour vérifier qu'il n'y a pas de fuite* »

« *pour suivre ma consommation* »

57% pensent que le prix de l'eau est justifié / normal

un prix estimé à 4,07 € / mètre^3 d'eau (1000 L) **soit 0,80 € au dessus de la réalité**

3,27 € par m^3 !

Identification du service

contact en cas de problème technique d'eau et d'assainissement...

68% savent à qui s'adresser,

parmi eux **76%** « *... à Angers Loire Métropole* »

Nous avons déménagé, notez notre nouvelle adresse :

139 rue Chèvre à Angers !

MOAÏ Institut d'études 2018 • Crédits Freepik, The Noun Project

MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

A. LES CHIFFRES CLÉS :

• VOLUME BUDGÉTAIRE

Les budgets Eau et Assainissement représentent un chiffre d'affaire global de l'ordre de 67 M€ sur l'exercice 2017 (chiffres du CA 2017).

Les dépenses réelles s'établissent pour les deux budgets, à hauteur de 31.84M€ en fonctionnement (+ 0,36% par rapport à 2016) et de 11.18M€ (-33,5%)* en investissement (hors opérations de gestion de la dette).

** Cette diminution s'explique par : la Baumette travaux exceptionnels non récurrents (50%), décalage d'opérations sur réseau en fin d'année (25%), non réalisation pour maitrise foncière STEP (25%).*

• INDICATEURS D'ACTIVITÉ COMPTABLE

Sous l'effet d'une baisse sensible des pièces liées à la dépense (facture, mandats) le volume des pièces comptables baisse significativement en 2017, avec quelques 19 714 pièces comptables traitées sur l'exercice (-6.52% par rapport à 2016), dont :

- En recette

- 879 titres de recettes (-0,79% sur 2016/2017),
- 697 titres d'annulation (en lien avec les ajustements des factures de consommation (+5.61%),
- 10 rejets de titres (titres normaux et titres d'annulation),
- 5 228 factures (travaux, SPANC, PFAC, conformités, hors factures de consommation comptant quelques 150 000 envois), en très forte hausse à +14.4%.
- 96 diverses pièces liées aux recettes (enregistrement de chèques, codes empêchement,...).

- En dépense

- 6 788 mandats (-13.03% sur 2016/2017),
- 196 annulations de mandat (en lien avec la mise en place d'un nouvel outil de gestion comptable depuis 2014, -34.67% par rapport à 2016),
- 18 rejets de mandats (41 en 2016),
- 5 799 factures fournisseurs enregistrées et suivies (en très forte baisse sur 2016/2017 avec -13.84%),

B. LA FACTURE D'EAU :

La structure tarifaire de la facture d'eau

• Une part Angers Loire Métropole, incluant

-une partie fixe : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement (budget Eau),

-une partie proportionnelle : ce sont les redevances eau et assainissement*, assises sur la consommation (une redevance pour le budget Eau et l'autre pour le budget Assainissement).

Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puits ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m^3 par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.

• Une part Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Etablissement Public d'Etat), incluant

-les redevances pollution domestique (relevant du budget Eau) et modernisation des réseaux de collecte (relevant du budget Assainissement). Ces redevances sont basées sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

• Une part Etat

-la TVA (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

** La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement.*

Les éléments de la facture d'eau
(valeur à compter du 1er avril 2017, au 1er janvier pour les redevances AELB)

- **Partie fixe, à l'année :** 37,40 € H.T.
(Pour un compteur de 20 mm)

- **Redevance eau :**
- Abonnés ordinaires 1,08 € H.T. /m³

- **Redevance assainissement :**
- Abonnés ordinaires 1,35 € H.T. /m³
- plus aucun barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales n'apparait dans les tarifs 2017. Angers Loire métropole est ainsi en conformité avec la réglementation.

- **Redevances prélevées et reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
- Redevance pollution domestique 0,30 € H.T. /m³
- Redevance modernisation des réseaux de collecte 0,18 € H.T. /m³

- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) :**
- Prélevée et reversée à l'Etat
= 5,5 % du montant H.T. acquitté sur la part Eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
= 10% du montant H.T. acquitté sur la part Assainissement (redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)

• **Pour une facture de 120 m³ annuels :**

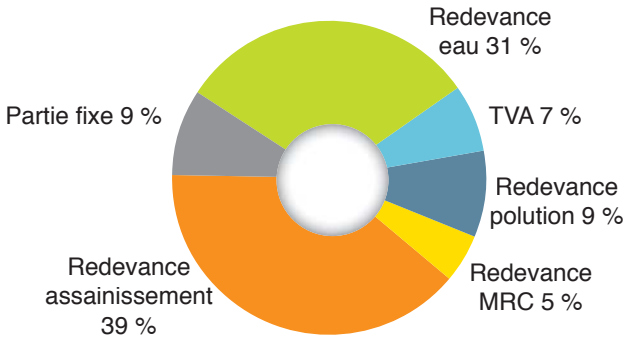

TYPE	MONTANT	PART
Partie fixe	37,40	8,99 %
Redevance eau	129,60	31,14 %
Redevance assainissement	162,00	38,93 %
Redevance pollution	36,00	8,65 %
Redevance MRC	21,60	5,19 %
T.V.A.	29,53	7,10 %
TOTAL	**416,13**	**100,0%**

Soit un prix global au m³ de 3.47 € TTC
La structure tarifaire de la facture reste globalement inchangée par rapport à 2016.

Evolution de la facture d'eau

La facture d'eau résulte de l'addition de différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m³, ramenée à l'unité.
Une facture type pour une consommation de 120 m³ est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1er avril 2017 (date d'actualisation des tarifs).
L'évolution de la facture traduit ; d'une part les efforts d'investissement passés importants mais aussi les objectifs ambitieux de renouvellements de notre patrimoine, notamment pour assurer un taux de renouvellement de nos réseaux en adéquation avec les enjeux techniques, de développement durable et d'optimisation économique fixés par les élus.

Evolutions de 2016/2017 :

Partie fixe	+0.65%, à 37.40 € HT
Redevance Eau	+ 0.93%, à 1.08 € HT
Redevance Assainissement	+ 3.85%, à 1.35 € HT
Redevance Pollution Domestique	inchangée, à 0.30 € HT
Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte	inchangée, à 0.18 € HT
Taxe à la Valeur Ajoutée	10% pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5.5% pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe)

La fixation du niveau des redevances en 2017 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 1.96% sur 2016/2017 base facture d'eau type INSEE 120m³).
Les ventes d'eau en 2017 progressent de +0.96% sous l'effet notamment de l'élargissement du périmètre de distribution de l'eau produite avec l'alimentation d'une partie du Syndicat voisin SMP Loir-et-Sarthe.
Les produits issus des ventes d'eau connaissent ainsi une progression sous le double effet évolution du montant de la redevance / élargissement de la base de facturation (+1.41% à 16.865 M€).
En assainissement, la base des volumes facturés reste stable (+0.04%) mais l'effet prix fait évoluer positivement les recettes de + 4.34% (à hauteur de 17.113 M€).

Le besoin de financement des investissements reste important, afin de pouvoir tenir les objectifs affichés en matière de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux.

Evolution de la facture d'eau 2007/2017
base consomation annuelle de 120 m³

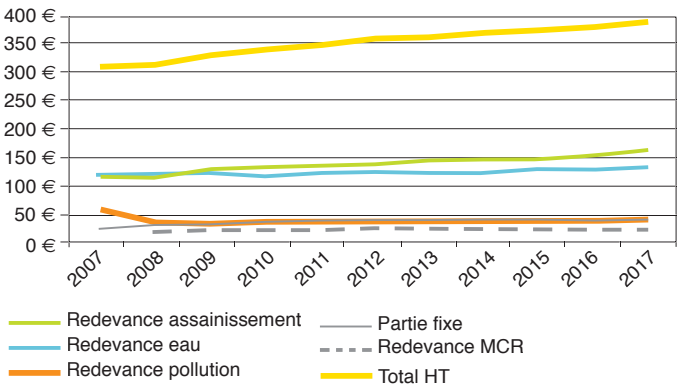

La répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau

La présentation de la répartition des charges des services et leur poids dans la facture d'eau intègre depuis 2014 le suivi et le calcul de la valeur de la production immobilisée (Il s'agit ici des travaux réalisés directement par les équipes de la régie). Les données ainsi présentées tiennent compte du retraitement de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement uniquement sur les missions d'exploitation des services.

Pour le budget Eau en 2017, les charges totales d'exploitation (après retraitement donc de la production immobilisée) rapportées aux volumes vendus, représentent 1.09 €/m³ facturé, chiffres en hausse de 2.8% par rapport à 2016. Cette hausse s'explique par la valorisation du patrimoine du service avec des dotations aux amortissements représentant désormais 36 centimes par mètre cube vendu (contre 34 en 2015) et par la hausse du coût des charges diverses d'exploitation (+3 centimes) qui s'expliquent par trois facteurs : hausse des coûts de carburants (+ 41K€), retraitements comptables des frais de gestion du centre de maintenance automobile (127K€), et l'envolée des charges liées aux recours gracieux et aux impayés (+117K€). En baisse, la part des achats d'eau (-1 point à 1%), les charges de personnel (-2 centimes par m³).

Répartition des charges du service EAU

(après retraitement production immobilisée - travaux en régie)

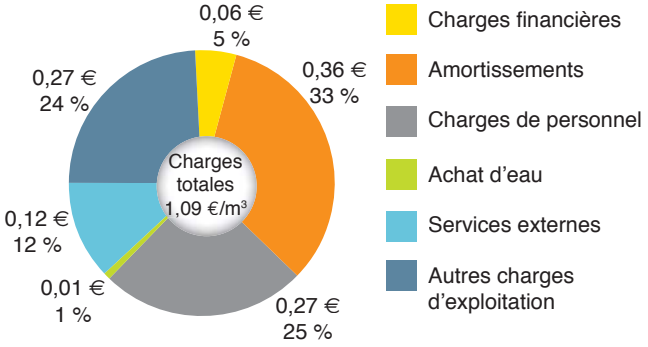

Répartition des charges du service ASSAINISSEMENT

(après retraitement production immobilisée - travaux en régie)

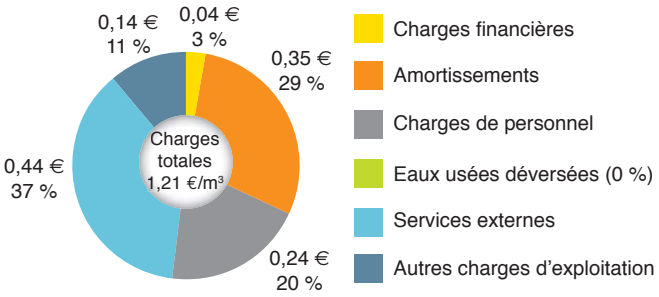

Pour le budget Assainissement, les charges totales atteignent en 2017, 1.21 €/m³ facturé, soit 4 centimes supplémentaires par mètre cube vendu.
Le poids des charges de personnel moindre sur le budget Assainissement que sur le budget Eau s'explique par un recours plus important aux prestations de service extérieures (pour la station de dépollution de la Baumette par exemple alors que l'usine de production d'eau potable est exploitée en régie). Cette part est en nette baisse (-3 centimes / m³, représentant 20% des charges totales, contre 23% en 2016). En contrepartie, la part de services externes est en toute logique plus importante. Elle augmente d'ailleurs sensiblement (+7 centimes passant à 37% des charges) en lien avec les frais d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette (rémunération du prestataire, gestion des boues suite aux travaux de vidange du digesteur, nouvelle unité de valorisation du biogaz).

Globalement, la part consacrée au remboursement des intérêts de la dette représentant 0.10 €/m³ facturé (eau + assainissement), en baisse comparée à 2016 (-0.01€/m3).

Les autres éléments possible de facturation

Sont par ailleurs facturés aux clients l'ensemble des prestations et travaux réalisés à leur demande (gestion des dossiers de mutation, pose ou dépose d'un branchement, contrôle de conformité, ...)

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1er avril. Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial des agents de la direction Eau et Assainissement, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

C. LE BUDGET ANNEXE EAU :

Les produits d'exploitation

Eau	CA 2017 recettes réelles d'exploitation
Redevance domestique	4 019 665 €
Ventes d'eau	16 865 197 €
Branchement et participation	1 729 207 €
Partie fixe	3 631 516 €
Produits divers de gestion courante	466 899 €
TOTAL	**26 712 484 €**

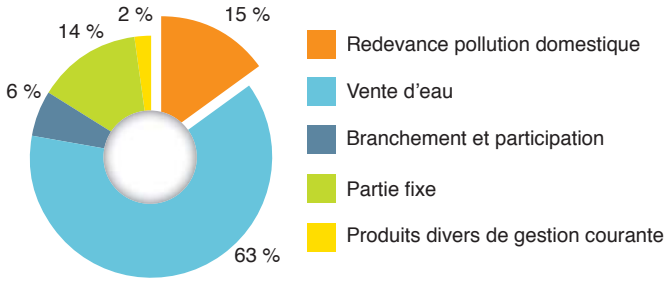

Les recettes d'exploitation du service sont en nette hausse (+ 929 K€, +3.60%), entraînées par l'évolution des recettes issues des ventes d'eau (+ 235 K€, 1.41%), des produits issus de l'activité branchements et participations (travaux pour le compte des clients) (+437K€, +33.90%) et des produits divers de gestion courante (+212K€). A noter dans cette rubrique les effets de la dissolution du Syndicat Mixte de Production Loir-Sarthe dont Angers Loire Métropole était membre avec le SIAEP Loir-Sarthe. Les actifs relevant d'ALM ont été intégrés ainsi que les emprunts qui avaient financé des équipements nécessaires aux deux structures. Le SIAEP rembourse ainsi Angers Loire Métropole la part qui le concerne.

La partie fixe reste globalement stable (+28K€) comme les produits de la redevance pollution domestique (+0.40%).

Structurellement pour les budgets eau et assainissement, les charges fixes représentent entre 80 et 95% du coût de fonctionnement.

A l'inverse, les recettes issues de la partie fixe (abonnement) ne représentent que 14% des recettes du service (voir graphique ci-dessus, inchangé depuis 2014), alors que le produit de la redevance Eau pèse pour près des 2/3 des recettes.

Notre structure tarifaire, majoritairement variable, ne reflète donc pas la structure des charges (majoritairement fixes).

Cette situation peut conduire à une tension sur le niveau d'évolution des redevances, dans un contexte de besoin d'autofinancement important pour satisfaire les investissements à réaliser.

Le graphique ci-dessous présente cette situation. On comprend que la dynamique des recettes, indépendamment d'une politique tarifaire qui se veut volontaire, est intimement liée aux volumes vendus.

Evolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit Base 2007 - Budget EAU

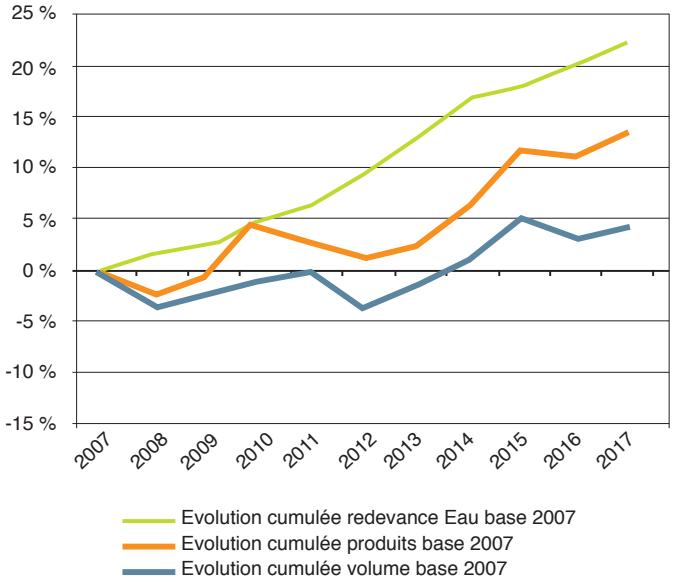

On perçoit bien en 2008 et 2012 le décrochage mécanique vers le bas des produits de la redevance (courbe orange) qu'entraîne une diminution des volumes vendus (courbe bleu).

Ce graphique confirme également le constat d'une situation meilleure depuis 2013.

Evolution du produit de la vente d'eau, du volume et du nombre d'abonnés 2007/2017

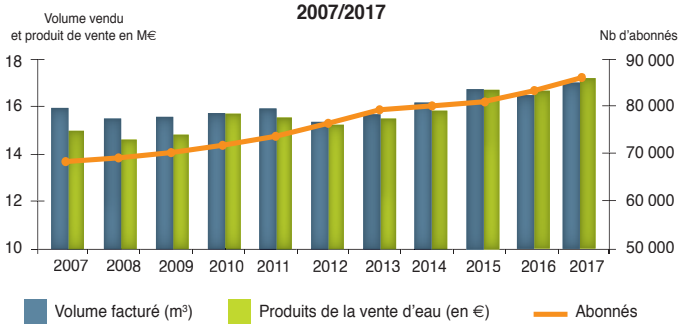

Les charges d'exploitation

Eau	CA 2017 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	6 958 351 €
Atténuation de produits	3 836 508 €
Charges de personnel	5 974 656 €
Autres charges de gestion courante	368 793 €
Charges financières	958 885 €
Charges exeptionnelles	154 911 €
*Amortissement**	*6 414 780* €
TOTAL	**24 666 884** €

** Opérations d'ordres*

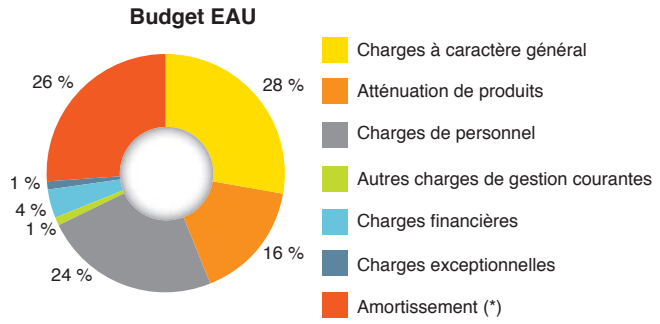

Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2016 et 2017 ces charges évoluent de +274 K€ à + 1.12%. La moyenne annuelle sur les 10 dernières années s'affiche à + 0.74%.

La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses évolue peu. Les dépenses de personnel baissent de -1.45% (88K€) et représentent à peine un quart des charges de la section de fonctionnement (33 % des charges réelles, hors amortissement).

Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (après retraitements budgétaires liés aux travaux fait en régie) représentent 0.27€/m^3, en baisse (-2 centimes d'€) par rapport à 2016.

Avec les incertitudes entourant les effets de la charge de la dette (une part non négligeable de l'encours est composée d'emprunts dits « à risque »), les charges financières en 2017 restent maîtrisées (+29K€). Leur poids reste pour autant stable dans les charges réelles (4%).

La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente désormais 26% des dépenses d'exploitation, en hausse d'un point, sous l'impulsion de la valorisation des travaux réalisés en régie. Les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette épargne obligatoire constatée en section de fonctionnement permet de participer au financement des investissements

L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

• L'évolution des dépenses de fonctionnement

Sur la période 2006/2017, la part des charges à caractère général, malgré des fluctuations sur la période, s'établit globalement à la baisse (7 540K€ en 2006 contre 6 790K€ en 2016, soit -9.9%).

La diminution sensible en 2009 du chapitre « Atténuation de produits » résulte de la séparation de l'ancienne redevance pollution de l'Agence de l'Eau en deux redevances distinctes, l'une portant sur le budget annexe Eau et l'autre sur l'Assainissement.

Les charges de personnel ont progressé en moyenne sur la période de + 2.5% / an. Outre le phénomène classique d'évolution de la masse salariale, cette augmentation s'explique aussi par la reprise de l'exploitation en régie d'un certain nombre de secteurs confiés à des prestataires extérieurs via des marchés publics.

Les charges financières ont diminué d'environ -14.43%.

Charges d'exploitation
Composition et évolution 2007/2017

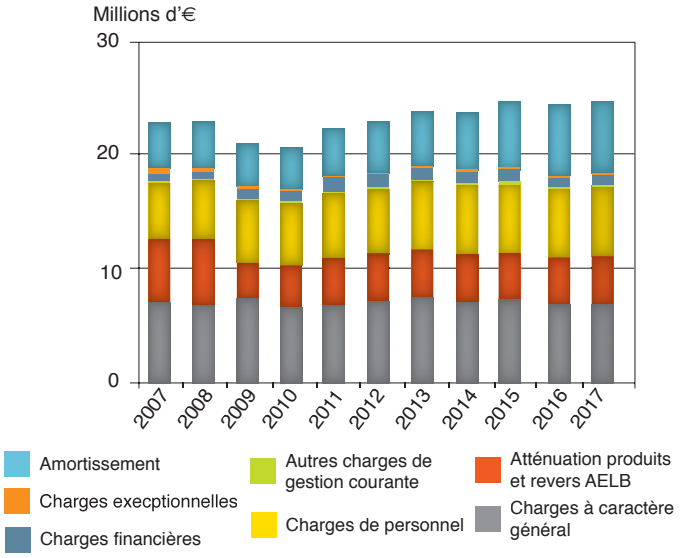

Charges d'exploitation
Composition et évolution 2007/2017

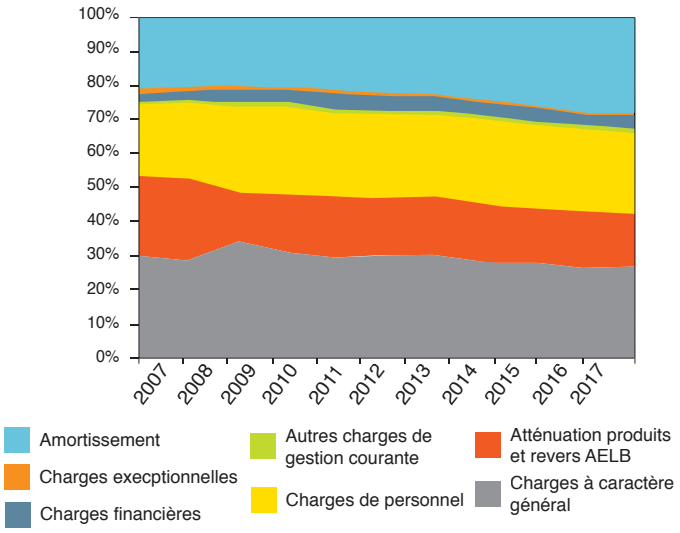

• L'évolution des dépenses d'investissement

Les objectifs fixés en terme d'investissement se concentrent aujourd'hui essentiellement sur le renouvellement des réseaux et l'entretien des outils de production et de stockage.

En 2017, les efforts ont essentiellement été portés sur les équipements de production (0.399 M€), le réseau

de distribution (3.984M€), la logistique (0.800M€ pour l'outillage, les véhicules, les divers matériels, les compteurs...), et le nouveau bâtiment qui regroupera les services de la direction sur le site de la rue Chèvre (0.413€).

Globalement, les investissements ont été réalisés, à hauteur de 5.6M€, montant inférieur de1 M€ par rapport à 2016. Certaines réalisations sont effectivement décalées sur 2018.

Le taux de réalisation des investissements est bon, que ce soit en rapport avec les crédits ouverts au budget primitif (85%) ou avec les crédits ouverts au cours de l'ensemble des étapes budgétaires de l'exercice (dont les reports de l'exercice précédent) à hauteur de 81%. Ces taux reflètent une certaine optimisation de la prévision budgétaire et anticipation des besoins du service. Ils illustrent également l'usage fait de l'épargne de gestion dégagée grâce aux optimisations financières des charges de fonctionnement et à l'évolution de la redevance.

Dépenses d'équipements Budget EAU 2017	Budget primitif	Crédits ouverts	MANDATE
Réseaux de distribution	4 236 300	4 292 766	3 984 088
Bâtiments d'exploitation	-	-	-
Bâtiments administratifs	205 000	617 178	6413 209
Equipements de production	991 000	838 197	398 872
Outillage, matériels et compteurs	1 122 000	1 089 617	800 142
Coopération décentralisée	50 000	50 000	-
TOTAL	**6 604 300**	**7 778 189**	**5 596 311**

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

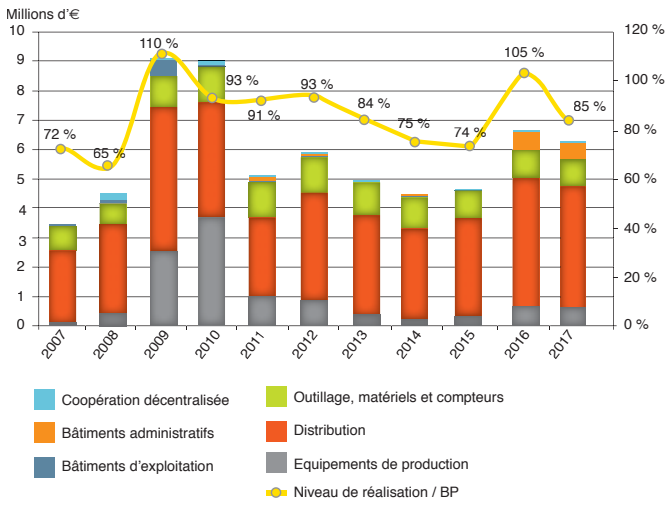

L'état de la dette

Capital restant dû au 31/12/2017 :

- Encours de la dette au 31/12/17 : 23 708 507 €

Annuités 2017 (CA 2017) :

- Remboursement capital : 1 255 903 €
- Paiement intérêts : 962 375 €
- ICNE : 32 510 €
- **TOTAL annuités 2017 : 2 250 778 €**

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2017 du budget EAU

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2017 du budget EAU

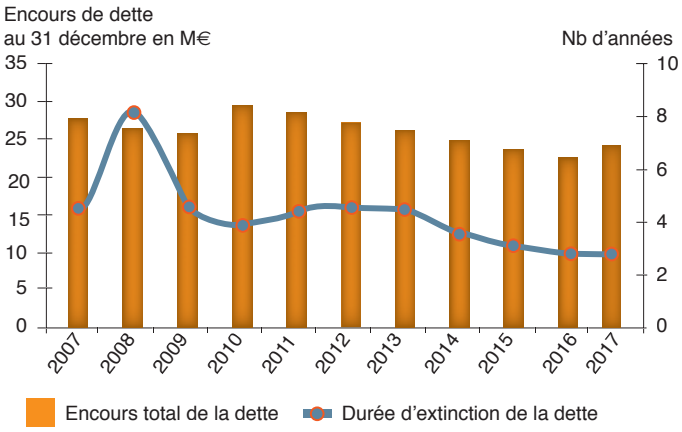

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'année d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2017, ce ratio s'établit à 2.8 années pour le budget Eau (contre 2.85 en 2016).

La dégradation du ratio constatée en 2008 était liée à l'effet mécanique du décalage entre encaissement et reversement des redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau suite à la scission en deux participations distinctes. Le phénomène disparaît en 2009 ce qui redonne à la courbe d'extinction de la dette une trajectoire en cohérence avec l'évolution de l'encours de dette et de la capacité d'épargne.

La capacité de désendettement du budget Eau se situe donc à un niveau tout à fait satisfaisant. Si l'encours a augmenté, comme le laisse apparaitre le graphique ci-dessus, c'est en lien avec l'intégration des emprunts du Syndicat Mixte de Production Loir-Sarthe après sa dissolution au 31 décembre 2016 (environ 3 M€).

D. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Les produits d'exploitation

Assainissement	CA 2017 recettes réelles d'exploitation
Redevance MCR	2 240 921 €
Redevance assainissement	17 113 241 €
Recettes ANC (dont redev. et pénalités)	146 074 €
Branchements et extension	676 935 €
PRE + PFAC	2 594 786 €
Produits de vidanges	655 561 €
Autres prestations, conformités et rejet	238 311 €
Produits gestion courante et exceptionnelle	232 023 €
Total	**23 897 852 €**

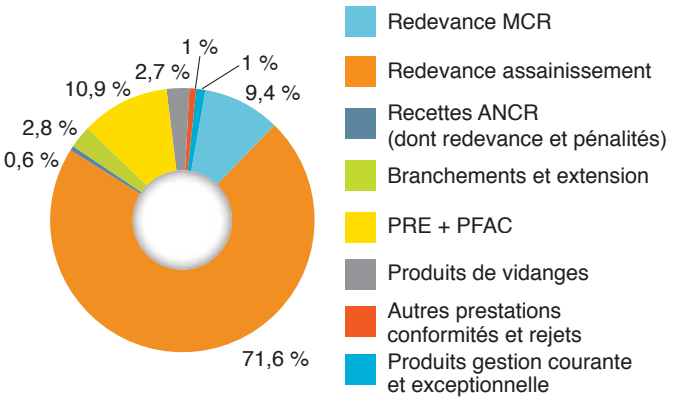

L'année 2017 fait ressortir une année exceptionnelle en terme de recettes pour le budget assainissement, grâce à une conjonction d'éléments favorables :

- Evolution sensible du produit de la redevance assainissement (+712 K€, + 4.34%) sous l'impulsion de l'évolution de la redevance (rappel : + 3.85%). Sa part dans les produits du budget Assainissement baisse pour autant sensiblement (71.6% contre 78.4% en 2016).
- Les produits issus de la PRE/PFAC (Participation pour Raccordement à l'Egout/ Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), connaissent une croissance exceptionnelle sous l'effet conjugué d'un rattrapage sur les années antérieures, d'un redémarrage des constructions dans un contexte économique plus favorable, et une organisation des services qui permet de mieux cibler les dossiers achevés (+ 1.61 M€). Ces recettes représentent en 2017 près de 11% des produits d'exploitation.
- Les recettes liées aux prestations de branchement augmentent logiquement (elles suivent la dynamique du secteur de la construction) de 141 K€ (+26.3%).
- Les produits issus de l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette sont aussi en hausse. Les produits liés du dépotage des matières vidanges ainsi que le remboursement des frais inhérents à la mise en œuvre de l'unité de valorisation et d'injection du biogaz sur le réseau de GrDF en sont la raison.

Evolution cumulée des volumes facturés, du niveau de la redevance et de son produit
Base 2007 - Budget ASSAINISSEMENT

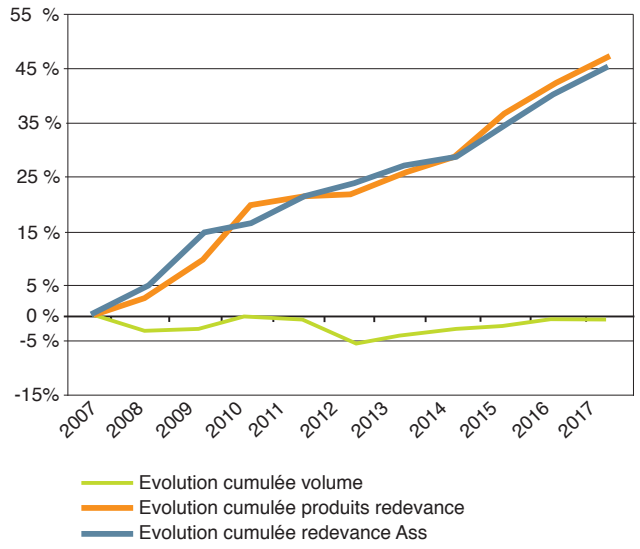

La période des tassements des volumes facturés en assainissement remonte à avant 2007. Depuis, les volumes, sans forcément augmenter, sont stables, ce qui permet de constater un effet direct de l'évolution de la redevance sur les produits issus de la redevance assainissement.

Les charges d'exploitation

Assainissement	CA 2017 dépenses réelles d'exploitation
Charges à caractère général	7 033 186 €
Atténuation de produits	2 131 571 €
Charges de personnel	3 527 140 €
Autres charges de gestion courantes	147 308 €
Charges financières	506 295 €
Charges exceptionnelles	240 855 €
Amortissement*	*5 560 933 €*
Total	**19 147 288 €**

** Opérations d'ordres*

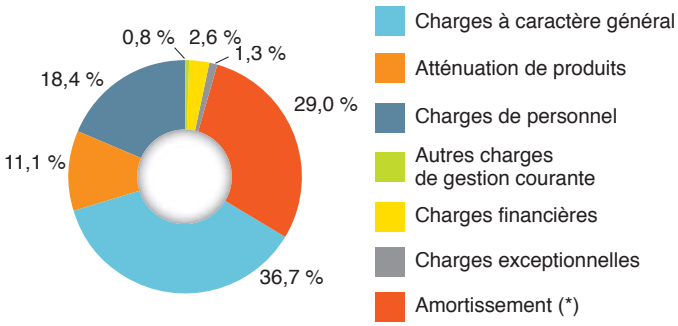

Les charges à caractère général augmentent significativement de 903 K€ (+14.74%). Cette hausse est entièrement imputable à l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette. Elle provient à la fois de décalages de facturation, de la prise en compte des coûts d'exploitation de l'unité de valorisation et d'injection du biogaz et de l'évacuation des boues, conséquences des difficultés rencontrées sur la file boues et suites des travaux de vidange exceptionnelle des boues du digesteur.

Les atténuations de produits, essentiellement constitués du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte perçue pour son compte, diminuent de 205 K€ par rapport à 2016. Ce chapitre représente 11.1% des charges d'exploitation.

La part des amortissements, c'est-à-dire l'épargne obligatoire constituée afin de permettre le financement du renouvellement de notre patrimoine, représente désormais 29% des dépenses d'exploitation (les amortissements sont des écritures d'ordre, de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement).

Les dépenses de personnel évoluent de -9% (-351 K€) en 2017 et leur poids dans les charges du service s'établit à 18,4% (-2.2 points). Cette baisse de la masse salariale est en partie due au transfert vers le budget principal des agents du garage Eau et Assainissement, désormais mutualisé au sein du Centre de Maintenance

Automobile. La participation financière à l'activité de cette structure va se retrouver dans les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (pour info, de l'ordre de 110 K€ en 2017 sur le budget assainissement).
Les charges exceptionnelles représentent désormais 1.90% de la section d'exploitation (+112 K€ par rapport à 2015). Elles sont fortement influencées par les dégrèvements et les annulations de titre sur exercices antérieurs.
Les intérêts de la dette sont en nette baisse (-98K€, -16.2%) en 2017. Il faut toutefois garder à l'esprit que, pour autant, l'encours de dette du budget assainissement est essentiellement composé de produits financiers considérés comme étant « à risque » et que de possibles évolutions impactantes pourraient être constatées dans les exercices à venir.
Les charges exceptionnelles varient à la baisse (-121K€, -33.5%). Une grande partie s'explique par les annulations de titre sur exercices antérieurs, qui sont essentiellement liées au dispositif PFAC-AD par exemple. Ces annulations doivent être bien appréhendées afin d'apprécier correctement le réel produit attendu de la PRE/PFAC.

L'évolution des charges de fonctionnement et des dépenses d'équipement

Charges d'exploitation composition et évolution 2007/2017

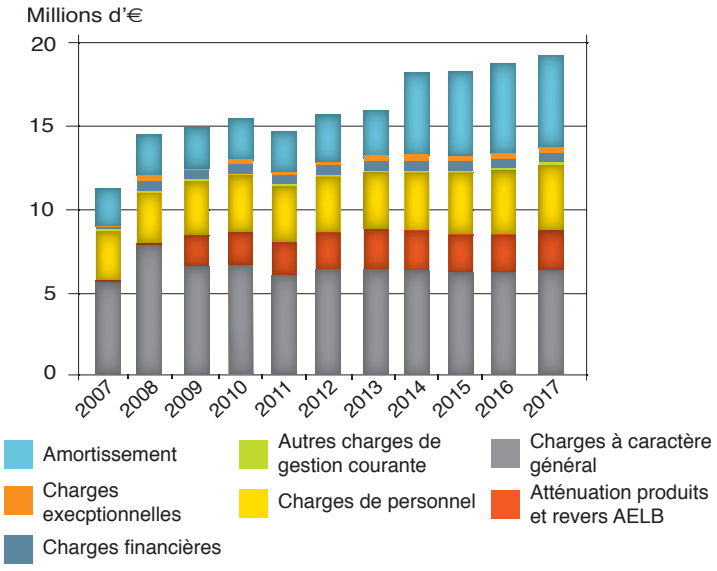

Charges d'exploitation
Composition et évolution 2007/2017

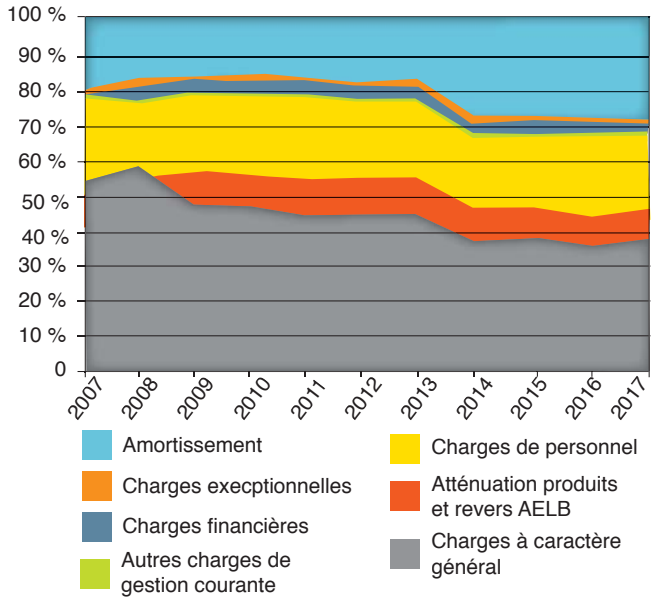

L'apparition en 2009 du chapitre « atténuation de produits et reversement Agence de l'Eau Loire-Bretagne » correspond à l'instauration de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte spécifique au budget de l'Assainissement, destinée au financement des actions de l'Agence de Bassin. En contrepartie de cette création, il est rappelé que la redevance perçue sur le budget annexe Eau (Pollution Domestique) avait été significativement diminuée.

La structure des dépenses de la section d'exploitation du budget assainissement reste globalement stable sur la période 2009 / 2017, hormis l'intégration de la station de la Baumette dans l'état de l'actif, faisant bondir les amortissements en 2014, et le transfert de charges entre masse salariale et charges à caractère général en 2017.

- **Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP**

Dépenses d'équipements Budget ASS. 2017	Budget primitif	Crédits ouverts	MANDATE
Réseaux de collecte (dont SR)	5 836 650	6 006 221	4 447 389
Stations d'épuration (hors Baumette)	940 000	740 403	316 765
Outillage, véhicules et matériel	534 300	581 362	228 739
Bâtiments d'exploitation	150 000	-	-
Bâtiments administratifs			
Station Beaumette (à partir de 2015)	495 000	842 843	589 116
TOTAL	**7 955 950**	**8 170 828**	**5 582 009**

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

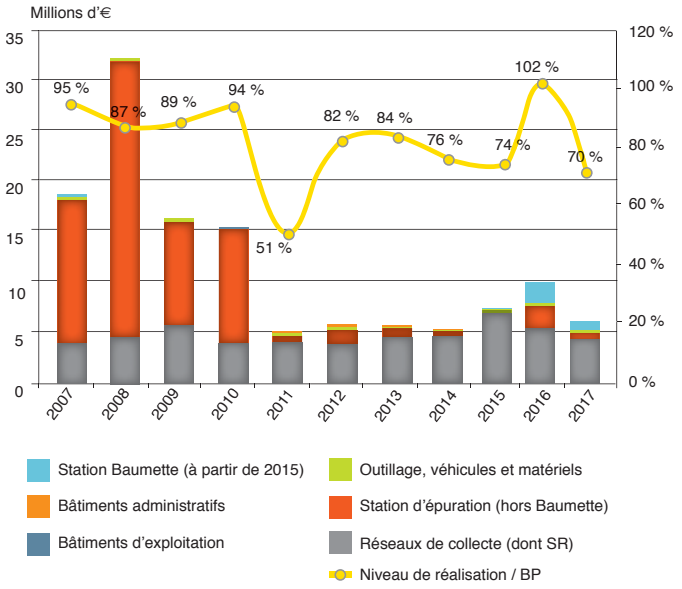

Le programme d'investissement projeté pour 2017 (environ 8 M€) n'a pu être réalisé dans son intégralité. Cela explique le niveau de dépenses d'équipements relativement faible et un taux de réalisation en deçà de ceux traditionnellement constatés pour ce budget.

A noter toutefois un montant élevé de crédits reportés de 2017 à 2018 (crédits qui viennent s'ajouter à ceux du budget primitif 2018, pour des opérations engagées non réalisées à la fin de l'exercice 2017). Ce sont en effet un peu plus de 1.5M€ d'opérations reportées qui seront constatés en 2018 (dont 1.03 pour les réseaux, 208 K€ pour les stations d'épuration, 278 K€ pour la logistique avec l'acquisition d'une hydrocureuse).

Parmi les investissements réalisés en 2017, l'effort a été maintenu sur le renouvellement des réseaux avec près de 4.45M€. 317 K€ ont été consacrés aux stations d'épuration périphériques alors que 589 K€ ont été mobilisés pour la station de dépollution de la Baumette (fin de la construction de l'unité de valorisation du biogaz).

L'état de la dette

Capital restant dû au 31/12/2017 :

- Encours de la dette au 31/12/17 :	21 333 333 €

Annuités 2016 (CA 2017) :

- Remboursement capital :	1 019 108 €
- Paiement intérêts :	521 735 €
- ICNE :	-15 440 €
- TOTAL annuités 2017 :	**1 525 403 €**

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2017 du budget ASSAINISSEMENT

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2017 du budget ASSAINISSEMENT

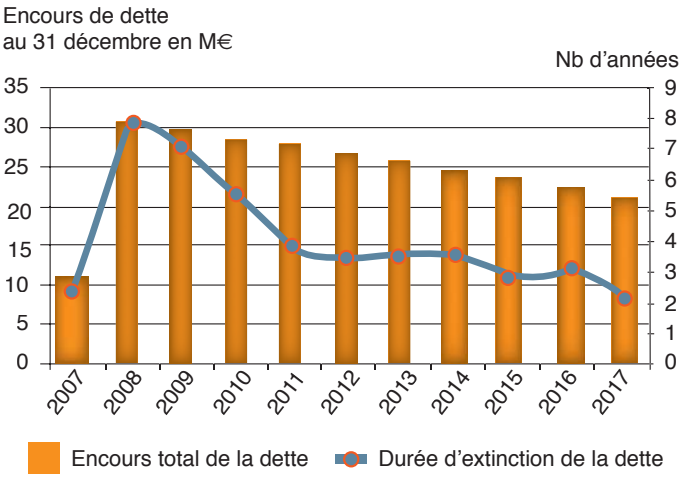

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts). Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant. En 2006, ce ratio était de 0.26 années pour le budget Assainissement, soit un peu plus de 3 mois. 2007, puis 2008 marquent une forte progression en raison d'emprunts contractés de 10 M€ et 20 M€ pour le financement de la restructuration de la station de dépollution de la Baumette.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2017 à 2.09 années (contre 2.99 en 2016). Cette évolution s'explique par la très forte croissance des recettes associées à une maitrise des dépenses de fonctionnement. Mécaniquement, le rapport recettes réelles – dépenses réelles rapporté à l'encours de la dette, en diminution, induit une baisse sensible de l'indicateur et traduit une bonne santé financière de ce budget.

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

A. LES CHIFFRES CLÉS :

• **Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :**

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de projets réalisés	79	106	80	81	58
Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics)	14	19	15	11	16
Nombre de permis de construire instruits	1749	1564	2009	2163	1555 *
Nombre de DT et DICT instruits	5981	5966	5717	8247	8542
Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis	54	56	70	59	85
Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés)	24 (+ 23 avis techniques)	42 (dont avis techniques)	39 (dont avis techniques)	45	41 (dont avis techniques)
Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs	168	144	108	126	116
Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs	19273	18844	16601	11891	9998
Taux de réseaux pris en gestion	81.5%	81.9%	83%	80.1%	80.6%

*instruction en plus de 1965 CUa, 188 CUb, 3088 DP

B. LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX SONT :

• **Assistance à maitrise d'ouvrage.**

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

• **Maitrise d'œuvre de conception et de réalisation.**

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement fait l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées), et du suivi en phase réalisation. Cette maitrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante, et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

• **Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages.**

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (Zac, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie, et participe aux opérations de réception des réseaux.

Un document intitulé « Guide de l'eau » précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relative à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes...).

Suite au classement des voies dans le domaine public, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

• **L'instruction des DT et DICT.**

Le service instruit, à l'aide de plateformes de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux d'eaux et d'assainissement présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.

Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

• **Instruction des documents d'urbanisme, détermination de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), et mise à jour du zonage assainissement.**

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC dont le fait générateur est le raccordement au réseau public est indiqué au service instructeur des communes ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLU, et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

- **Mise à jour et mise à disposition des données relatives aux installations eau et assainissement sur le Système d'Informations Géographiques (SIG).**

Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme et des DT-DICT.
La mise en place d'une mobilité de l'outil permettant un usage déporté sur le terrain pour assurer la continuité de service en astreinte, et le suivi et la saisie d'informations relatives aux interventions et dysfonctionnements est en cours.
Cette évolution permettra de renforcer notre gestion patrimoniale et d'optimiser le programme de renouvellement.

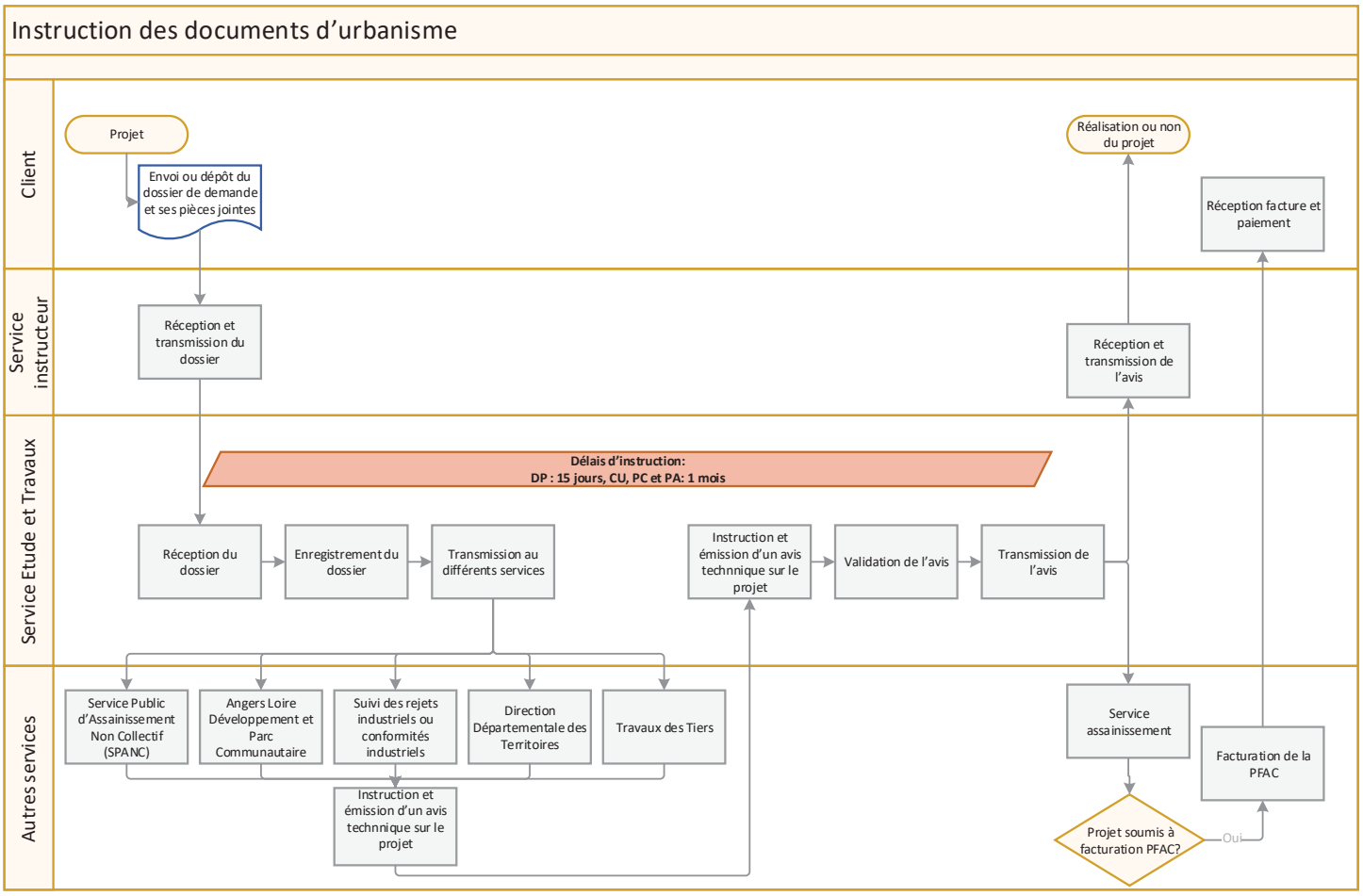

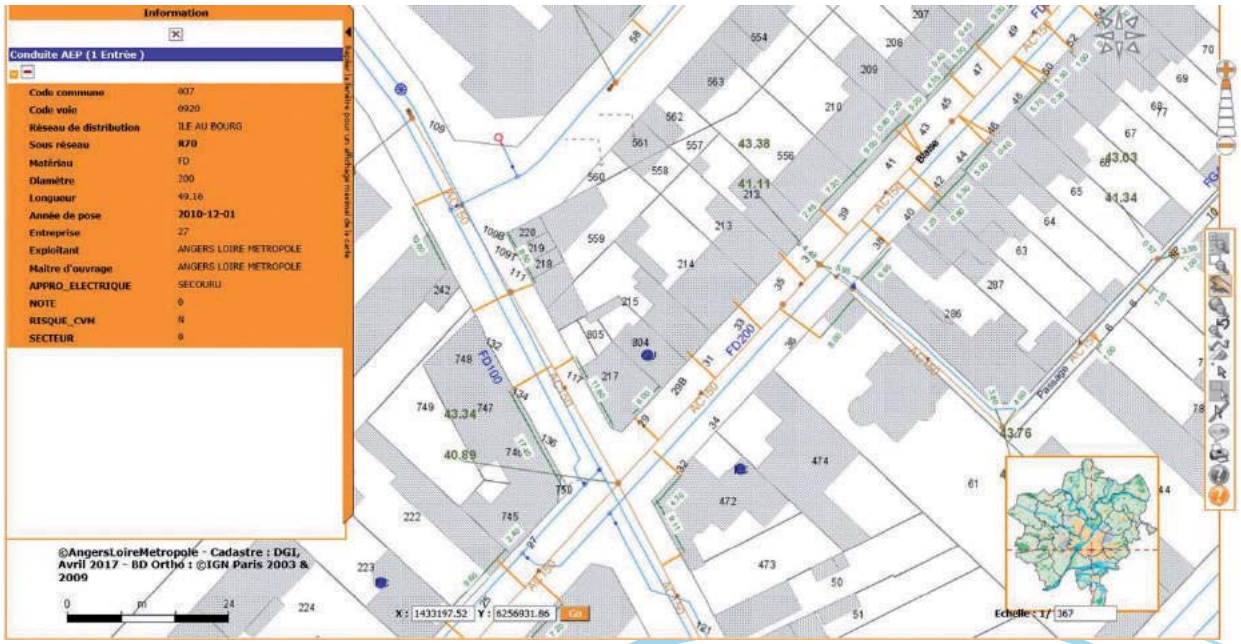

C. MAÎTRISE D'OUVRAGE

• **Etudes réalisées en 2017**

Il s'est agit notamment des :

- Etudes préalables et dossiers Loi sur l'Eau pour la reconstruction des stations de dépollution de Soucelles et Saint Clément de la Place.
- Etudes préalables au dévoiement des réseaux et ouvrages dans le cadre de la seconde ligne de tramway.
- Etudes préalables au renouvellement de réseaux en eau et assainissement, à la construction d'ouvrages de génie civil, et à la gestion patrimoniale des réseaux.

• **Travaux réalisés en 2017**

Les travaux d'assainissement ont concerné :

- Des réhabilitations de réseaux en tranchées ouvertes à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Le Plessis-Grammoire et Soulaines sur Aubance.
- Des réhabilitations de réseaux sans tranchée par chemisage et éclatement à Angers.
- Des opérations spécifiques

• La sécurisation de postes de refoulement par la mise en place de vannes
• La réparation d'une canalisation de refoulement.
• Le déplacement d'une station de refoulement à Angers.
• La suppression d'une station d'épuration et le transfert des effluents à Soulaines sur Aubance.
• La construction de la filière boues de la station d'épuration de Villevêque.
• Des extensions de réseaux à Angers, Saint Sylvain d'Anjou, et Saint Barthélémy d'Anjou.

L'investissement correspondant s'élève à 4 457 914 € HT dont 168 866€ HT de frais divers (SPS, Passages caméra, contrôles de compactage, constats d'huissier, contrôles techniques du génie civil, levés topographiques, investigations complémentaires (45 885€) etc.) et 665 154€ pour la construction d'ouvrages de génie civil.

Nature	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Extension de réseau et mise en séparatif	1230ml	510ml	846ml	144 ml	476 ml	184 ml
Réhabilitation ou renouvellement de réseau	4210ml	4880ml	6132ml	6816 ml	8097 ml	6178 ml
Réhabilitation de refoulement		40ml		28 ml	420ml	0
Réalisation de nouvelles stations de transfert	0	1	1*		1**	1
Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration	3	1		1	4	5***
Réalisation de branchements						
• Ponctuels	188	185	178	200	141	173
• Réhabilité et à la pose du collecteur	282	337	360	533	505	397
Dépose de branchements	15	22	13	5	10	9

*réhabilitation uniquement du prétraitement
** construction d'un ouvrage de dessablage
*** 4 opérations de sécurisation de station de refoulement

SR Molière

Chemisage Poisonnerie

• **Les travaux d'eau potable ont concerné :**

- Des renouvellements de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Les Ponts de Cé, Montreuil Juigné, Murs-Erigné, Soulaires et Bourg, Sarrigné, Saint Clément de la Place, Verrières en Anjou, Trélazé et Villevêque.
- Une extension de réseau à Verrières en Anjou.

Le montant d'investissement correspondant est de 3 725 460 € HT dont 616 099 € HT d'achat de pièces ou canalisations et 184 992 € HT de frais divers (SPS, contrôle de compactage, constat d'huissier, investigations complémentaires, etc.)

Nature	2013	2014	2015	2016	2017
Extension de réseau	375ml	39ml	63ml	40ml	94 ml
Renouvellement de réseau jusqu'au ø125	6977ml	7556ml	7904ml	6473ml	4967 ml
Renouvellement de réseau de ø150 et plus	3139ml	2164ml	3313ml	4737ml	4511 ml
Renouvellement de branchements • Exploitant : ALM	724	709	654	683	568
• Exploitant : autres	66	11	57	28	64

• **Travaux en cours et à venir**

Pour l'année 2018, l'investissement, pour le secteur travaux à l'entreprise, correspond à des travaux d'assainissement et d'eau potable. Il s'élève respectivement à :

- Eaux Usées : 7 026 000 € HT dont :

• 600 000 €HT pour la reconstruction de stations de relèvement aux Ponts de Cé et au Plessis Grammoire
• 100 000 €HT pour une extension du réseau à Montreuil,
• 1 202 000 €HT pour des travaux de construction de station d'épuration à Briollay (solde), Soucelles, Villevêque (solde), Saint Clément et Saint Martin du Fouilloux,
• 5 124 000 €HT pour la réhabilitation de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecouflant, Feneu, Longuenée en Anjou, Le Plessis Grammoire, Les Ponts de Cé, Murs Erigné, Saint Barthélemy d'Anjou, Saint Jean de Linières, Saint Martin du Fouilloux, Saint Lambert, Soucelles et Trélazé.

- Eau Potable 3 436 000 € HT pour la réhabilitation de réseaux sur les communes d'Angers, Avrillé, Bouchemaine, Ecuillé, Feneu, le Plessis Grammoire, le Plessis Macé, Les Ponts de Cé, Murs-Erigné, Soucelles, Saint Barthélémy d'Anjou, Saint Leger, Sainte Gemmes, Trélazé.

Gandhi

Rue du Haut Pressoir

LE CENTRE TECHNIQUE

Le Centre Technique assure l'approvisionnement de l'ensemble des pièces nécessaires à la mission de service public pour les services d'eau et d'assainissement. Cela représente plus de 4500 références en pièces de réseaux, vêtements de travail, outillage...

L'ensemble de la gestion des stocks est assuré par un progiciel SAP, qui permet à la fois une optimisation du stock, une fiabilité sur la disponibilité des produits annihilant les ruptures de stock. Toujours en veille, le Magasin propose des innovations technologiques et des outils facilitateurs pour les agents.

Pour des questions de facilité, le magasin gère deux lieux de stockage sur les deux principaux centres d'embauche des agents, un de chaque côté de l'agglomération.

Avec un stock valorisé à plus de 600 000 euros, le magasin palie toutes les éventualités afin de garantir une continuité du service public pour les habitants d'Angers Loire Métropole.

D'autre part, le Centre Technique possède également une cellule métallerie qui assure des travaux en soudure, aménagement de véhicule, création de pièces, forge et maintenance des bâtiments.

L'objectif de la cellule est d'assurer un service de proximité permettant aux agents d'adapter certains outils, mais aussi et surtout de répondre à des besoins spécifiques en créant des pièces sur-mesure, comme par exemple des nourrices pour les postes de relèvement en assainissement.

Création et mise en place d'une nourrice sur la Station de relèvement de DBA

Création d'un aménagement d'un véhicule d'essai de poteau incendie

Magasin intérieur

Magasin extérieur

ANNEXES

Indicateurs réglementaires et autres données chiffrées

Eau potable (production et distribution)

Indicateur P101 et P102 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernant la microbiologie et la physicochimie

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre analyses					
conformes	408	380	393	418	402
Nombre total analyses	408	381	393	419	407
Conformité	**100,0%**	**99,7%**	**100,0%**	**99,8%**	**98,7%**

Indicateur P104 : Rendement du réseau de distribution

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume consommé comptabilisé	15 640 973	16 166 374	16 912 464	16 375 821	16 209 291
Volume Vendu en gros	947 228	1 350 303	1 827 437	1 333 884	1 224 750
Volume autorisé non compté	28 004,66	43 930,22	56 148,67	30 769,00	52 511,00
Volume produit + acheté en gros	18 033 418	18 692 724	19 420 754	18 719 065	18 693 570
Rendement net	**86,89%**	**86,72%**	**87,37%**	**87,65%**	**86,99%**
Rendement seuil 1	**85,00%**	**85,00%**	**85,00%**	**85,00%**	**85,00%**
Rendement seuil 2	**65,63%**	**65,68%**	**65,67%**	**65,62%**	**65,64%**

Indicateur P105 : Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de consommation

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume consommé comptabilisé	15 640 973	16 166 374	16 912 464	16 375 821	16 209 291
Volume produit + acheté en gros	19 420 754	18 692 724	19 420 754	18 719 065	18 693 570
Longueur du réseau	2 088	2 042	2 044	2 083	2 143
ILVNC	**4,96**	**3,39**	**3,36**	**3,08**	**3,18**

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume consommé comptabilisé	15 640 973	16 166 374	16 912 464	16 375 821	16 209 291
Volume acheté en gros	763 384	704 445	604 702	427 569	249 956
longueur du réseau	2 088	2 042	2 044	2 083	2 143
ILC	**20,52**	**21,69**	**22,67**	**21,54**	**20,72**

Indicateur P151 : Taux d'occurrence des interruptions de service

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés ayant eu une coupure d'eau au cours de l'année	2 438	1 938	1 846	2 064	3 103
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année	103	80	124	175	178
Nombre d'abonnés	79 317	80 008	81 431	82 956	84 880
Taux d'interruption (nb/1000ab)	**30,74**	**24,22**	**22,67**	**24,88**	**36,56**

Assainissement :

Détail des résultats par STEP

Commune	Nom de la station d'épuration	Eh Max	Date de Mise en Service	Volume traité en 2017	Régime et date préfectoral	Nombre Analyse	Nb Analyse Non Conforme	Nb Analyse Conforme	Taux de conformité
ANGERS	LA BAUMETTE (STEP)	285000	01/04/2009	10 885 066	A- Juillet 2011	271	2	269	99%
BEHUARD	BEHUARD (Filtre à Sable)	150	01/01/2005	5 453		2	0	2	100%
BRIOLLAY	BRIOLLAY (STEP)	3500	01/10/2016	86 894	A – 14/09/2014	12	0	12	100%
CANTENAY EPINARD	CANTENAY (STEP)	2500	07//10/2013	79 664	D-16/10/2010	12	0	12	100%
ECOUFLANT	ECOUFLANT (STEP)	2000	01/01/1995	74 475	A - 23/03/1995	12	0	12	100%
ECUILLE	ECUILLE (Lagune)	550		16 677		2	1	1	50%
FENEU	FENEU (STEP)	1100	01/01/1981	62 561		2	0	2	100%
LA MEIGNANNE	MEIGNANNE (STEP)	1850	01/01/2004	74 690	D-21/10/2003	2	1	1	50%
LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE	MEMBROLLE (STEP)	1800	01/01/2005	68 820	D - 25/01/2005	2	0	2	100%
LE PLESSIS GRAMMOIRE	PLESSIS GRAMMOIRE L'AUGERIE (STEP)	1700	01/01/2002	76 329	D - 30/04/2002	12	2	10	83%
LE PLESSIS MACE	PLESSIS MACE (LAGUNE AEREE)	1200	01/01/1995	48 051	D - 20/02/1995	2	1	1	50%
MURS ERIGNE	MURS ERIGNE MECRENIERE (STEP)	6300	01/01/2010	251 407	D - 29/02/2012	12	0	12	100%
PELLOUAILLES LES VIGNES	PELLOUAILLES (STEP)	3200	01/01/2004	132 053	A- 26/08/2002	12	2	10	83%
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	ST CLEMENT (LAGUNE AEREE)	800	01/01/1982	51 225		2	1	1	50%
PRUILLE Bourg	PRUILLE bourg	500	01/01/1993	22 952	42 186,00	1	0	1	100%
PRUILLE ZA	PRUILLE ZA	60	01/05/2002	Pas de comptage ; Arrivée gravitaire		0	-	-	-
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	ST LAMBERT (STEP)	4600	01/01/2006	108 048	A - 01/12/2004	12	0	12	100%
SAINT LEGER DES BOIS	ST LEGER (LAGUNE)	1200	01/01/1997	46 172	D - 02/07/2001	2	2	0	0%
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	ST MARTIN (Lit de Roseaux))	1200	01/04/2008	44 381	D - 21/08/2006	4	4	0	0%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (STEP)	6300	01/01/1992	197 199	A- 30/01/1992	12	0	12	100%
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	ST SYLVAIN (LAGUNE)	1000	01/01/1997	Pas de comptage ; Arrivée gravitaire	A - 29/10/1987	3	3	0	0%
SARRIGNE	SARRIGNE (STEP)	600	01/01/1998	9 263	D - 02/07/2001	2	2	0	0%
SAVENNIERES	SAVENNIERES EPIRE (Filtre à Sable)	300	01/01/1992	32 350	A - 01/07/1991	2	0	2	100%
SAVENNIERES	SAVENNIERES (STEP)	1100	01/01/1980	Pas de mesure possible car non télégéré		2	0	2	100%
SOUCELLES	SOUCELLES HERMITAGE (STEP)	450	01/01/2005	22 067	D - 10/03/2006	2	1	1	0%
SOUCELLES	SOUCELLES (LAGUNE AEREE)	1050	01/01/1997	53 156		2	2	0	50%
SOULAINES SUR AUBANCE	LA MARZELLE (Biodisque)	200	01/01/1999	5 533		3	1	2	67%
SOULAINES SUR AUBANCE	LE BOURG ECOTIERE (LAGUNE AEREE)	500		21 499		2	0	2	100%
SOULAINES SUR AUBANCE	BALUERES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993	4 015		2	1	1	50%
SOULAINES SUR AUBANCE	PETITES LANDES (Filtre à Sable)	60	01/01/1993	3 103		2	0	2	100%
SOULAINES SUR AUBANCE	LA CHAPELLE (Filtre à Sable)	100	01/01/2001			En cours de suppression			
SOULAIRE ET BOURG	SOULAIRES (Lagune)	550	01/01/2003	34 359		2	1	0	0%
SOULAIRE ET BOURG	BOURG (Lagune)	400	01/01/2002	16 478	D- 16/03/2006	2	1	0	0%
VILLEVEQUE	VILLEVEQUE (STEP)	2300	08/11/2016	58 970	A- 19/03/2013	12	0	12	100%
Total						426	28	396	67%

Détail des non conformités :

Ecuillé : 1 non-conformité sur l'analyse du 5 Octobre 2017 en DCO rendement et concentration en mg/l (algues), les MES et DBO5 respectent l'arrêté de rejet en rendement ;

Le Plessis Macé : 1 dépassement sur la DCO (165mg/l) en sortie de la lagune (algues), le rendement reste tout de même de 80% sur cette période

Longuenée en Anjou (La Meignanne) : 1 non-conformité, petit dépassement en DCO 92 mg/l au lieu de 90 mg/l, les autres paramètres sont conformes.

Le Plessis Grammoire : 2 Non conformités sur le Phosphore total, la pompe doseuse de chlorure qui fonctionnait mal a été réparée et les résultats sont de nouveaux conformes.

Pellouailles : 2 dépassements : le premier sur l'azote global, trop d'oxygène dû au passage en mode horloge des turbines/ au mode redox habituel, rétabli le 16/05/2017, l'autre dépassement concerne le Phosphore total (panne pompe doseuse)

St Clément de la Place (Lagune): Petit dépassement sur la DCO en concentration par contre le rendement est bon.

St Léger des Bois (Lagune): 2 bilans Non conformes

Saint Martin du Fouilloux (Filtre à roseaux) : Les 4 bilans sont non-conformes. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. Il y a des dépassements en NGl. La station n'a pas été réceptionnée du fait de la non atteinte des performances après sa réhabilitation, mais le seuil de 25 mg/l en NGL semble difficile à atteindre pour ce type de STEP. Etude d'amélioration en cours avec le constructeur qui a débouché sur un protocole d'accord pour renforcer le traitement de l'azote avec des travaux complémentaires prévus début 2018.

St Sylvain Parc Expo (Lagune) : 3 bilans non conformes (DCO et/ou Pt)

Sarrigné (Lagune) : Deux bilans non-conformes. Il s'agit d'une lagune naturelle sous-alimentée avec des temps de séjours importants. Dépassement à chaque fois en DCO, DBO5 et NTK et ponctuellement en MES.

Soulaire et Bourg (Soulaire) : Un bilan non conforme, eau épurée de mauvaise qualité départ d'algues vertes microscopiques, curage de la lagune prévu 2018/2019.

Soulaire et Bourg (Bourg) : Deux bilans non conformes (arrêté du 12/04/2006) sur les rendements d'élimination de la DCO, NTK et Pt ; La station est très sensible aux basses températures. Les redémarrages après des périodes de gel génèrent de fortes odeurs

Collecte des effluents

Indicateur P251 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	17	13	15	33	3
Nombre d'abonnés du service	69 560	69 971	71 462	73 649	75 568
Taux de débordement d'effluents (nombre/1000abonnés)	0,2	0,2	0,2	0,4	0,0

Indicateur P252 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de points noirs du réseau	48	46	46	49	48
Longueur du réseau	1120	1120	1135	1144	1159
Taux de points noirs (nombre pour 100km de réseau)	**4,28571**	**4,10714**	**4,05286**	**4,2832**	**4,1415**

Epuration des effluents

Consommations énergétiques de la station d'épuration de La Baumette :

	EDF en kWH	en %	Consommation max journalière
Relevage	799 082,04	9,11%	2 955,00
Prétraitement	313 348,50	3,57%	994,24
Désodorisation	2 146 275,25	24,48%	6 866,00
Biostyrs	4 534 998,07	51,72%	16 817,00
Actiflos	736,49	0,01%	2,21
Déshydratation	417 240,64	4,76%	1 960,00
Séchage	10 548,27	0,12%	430,00
Divers	545 774,64	6,22%	3 875,00

Taux de conformité des bilans 24h, réalisés sur les Stations d'Epuration (STEP) :

Indicateur P254 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de stations d'épuration	32	32	32	34	34
Nombre de bilans 24h conformes	353	446	352	389	396
Nombre total de bilans 24h	375	471	370	417	426
Volumes annuels traités par les stations d'épuration	13 949 062	13 720 563	13 949 062	14 053 995	12 549 158
Taux de respect des prescriptions locales	**94,1%**	**94,7%**	**95,1%**	**93,3%**	**93,0%**

Indicateur P206 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Boues admises par une filière autorisée	4 306	3 948	3 511	5 551	4 570
total de boues	4 306	3 948	3 511	5 551	4 570
Taux de boues évacuées selon filière autorisée	100%	100%	100%	100%	100%

Le SPANC

Indicateur D301 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

Années	2013	2014	2015	2016	2017
population permanente	26588	27751	28114	30218	31002
population saisonnière	10278	10278	10 278	10 278	1 127
populations permanentes et saisonnières	27719	28882	29245	31349	32130

Indicateur D302 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif = 100%

Clientèle

Satisfaction des clients

Indicateur P155 et P258 : Taux de réclamation écrites

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations écrites	74	40	53	81	72
Nombre d'abonnés Eau potable	79 317	80 008	81 431	82 956	84 880
Taux global de réclamations (nombre/1000abonnés)	0,9	0,5	0,7	1,0	0,8

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de réclamations écrites	4	16	29	28	40
Nombre d'abonnés Assainissement Collectif	69 560	69 971	71 462	73 649	75 568
Taux global de réclamations /1000 abonnés	0,1	0,2	0,4	0,4	0,5

Indicateur P152 et D151 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchement pour les nouveaux abonnés

Années	2013	2014	2015	2016	2017
nombre de nouveaux abonnés auxquels l'eau est fournie sous 1 jour	6 626	6 425	6 670	6 938	7 551
nombre de nouveaux abonnés	6 626	6 425	6 670	6 938	7 551
Taux de respect du délai de fourniture d'eau	100%	100%	100%	100%	100%

Explication détaillée de la facture

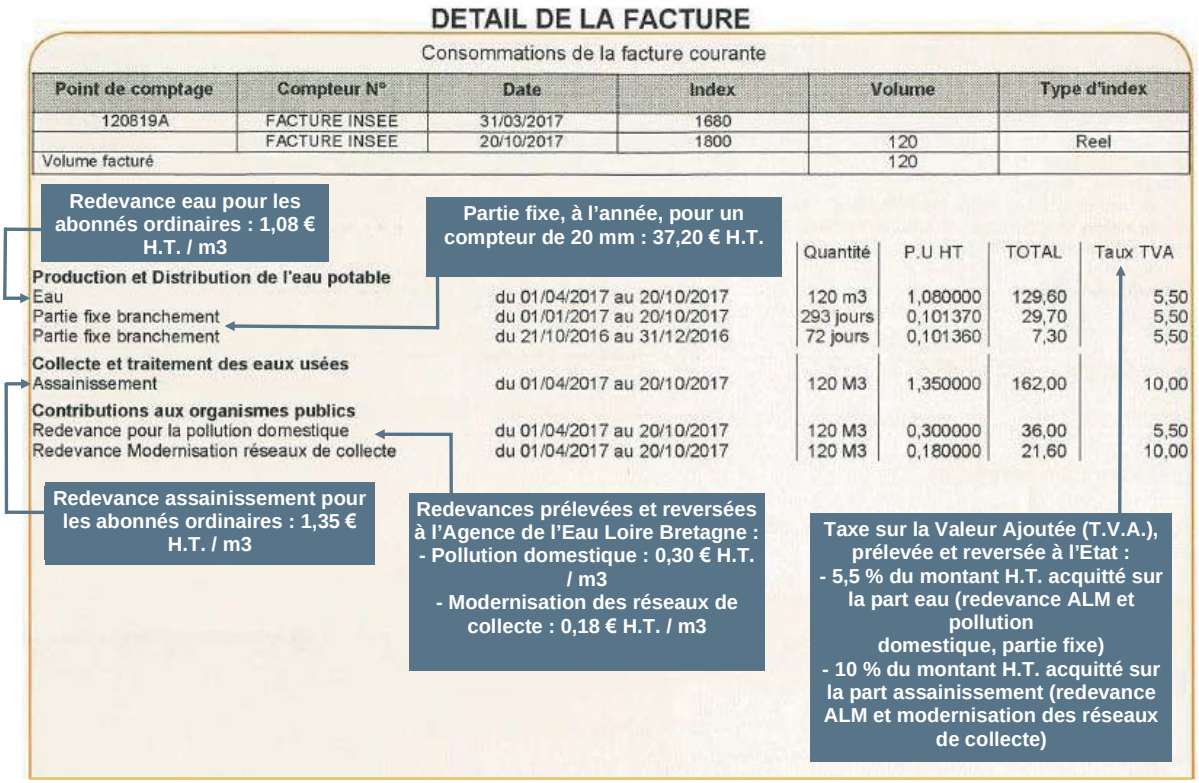

Service administratif et financier

Eau potable

Indicateur D102 : Prix TTC du service de l'eau au m³ pour 120 m³

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Eau fourniture HT	1,02 €	1,03 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €
Partie fixe HT	37,00 €	37,00 €	37,00 €	37,20 €	37,40 €
Redevance pollution HT	0,310 €	0,310 €	0,310 €	0,300 €	0,300 €
Prix TTC (€/120m³)	207,4 €	208,7 €	211,2 €	212,7 €	214,2 €

Indicateur P154 : Taux d'impayé sur les factures d'eau

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Stock impayés année (n-1)	215 226	466 671	418 198	444 091	565 811
Montant des factures année (n-1)	25 107 670	26 128 610	26 642 838	27 080 105	27 133 523
Taux d'impayés	0,86%	1,79%	1,57%	1,64%	2,09%
Moyenne taux d'impayés sur 5 ans	0,80%	0,97%	1,13%	1,33%	1,60%

Indicateur P109 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Montants versés à un fond de solidarité	7 327	58 354	6 465	3 926	4 032
Abandons de créance	52 065	47 641	38 514	76 897	190 739
Volume consommé comptabilisé	15 640 973	16 166 374	16 912 464	16 375 821	16 209 291
Coût par m³ de la solidarité (€/m³)	0,0038	0,00656	0,00266	0,00494	0,01202

Assainissement

Indicateur D204 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance assainissement HT	1,18 €	1,20 €	1,25 €	1,30 €	1,35 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte HT	0,190 €	0,190 €	0,190 €	0,180 €	0,180 €
Prix TTC (€/120m³)	180,8 €	183,5 €	190,1 €	195,4 €	202,0 €

Indicateur P257 : Taux d'impayé sur les factures assainissement

Années	2013	2014	2015	2016	2017
stock impayés année (n-1)	250 246	62 190	55 004	57 327	39 968
montant des factures année (n-1)	21 080 518	21 678 947	21 713 530	23 071 010	22 775 382
Taux d'impayés	1,19%	0,29%	0,25%	0,25%	0,18%
Taux d'impayés en moyenne sur les 5 dernières années	0,84%	0,76%	0,64%	0,54%	0,42%

Indicateur P207 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Montants versés à un fond de solidarité	6 647	5 639	6 520	4 227	4 445
Abandons de créance	26 405	32 239	20 844	54 774	36 718
Volume consommé comptabilisé	12 429 230	12 572 609	12 765 235	12 867 135	12 872 235
Coût par m³ de la solidarité (€/m³)	0,0021	0,0030	0,0021	0,0046	0,0032

angers loire métropole
communauté d'agglomération

EAU - ASSAINISSEMENT
TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2017
REF. : DELIBERATION DU 14 MARS 2017

EAU

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,08

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

⇨ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30

PARTIE FIXE

⇨ Branchement de :	15 mm	37,40
"	20 mm	37,40
"	30 et 40 mm	71,00
"	50 et 60 mm	238,00
"	80 mm	300,00
"	100 mm	410,00
"	125 mm	500,00
"	150 mm	550,00
"	200 mm	620,00
"	250 mm	840,00
"	300 mm	1020,00
⇨ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :		42,00

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Frais d'abonnement :	25,00
⇨ Forfait relevé - facturation :	44,00
⇨ Forfait retard de règlement :	46,00
⇨ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	46,00
⇨ Pose/Dépose de compteur	83,00
⇨ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	61,00
⇨ Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
⇨ Essais de poteaux d'incendie :	85,00
⇨ Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	122,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	100,00

BRANCHEMENTS

⇨ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	1285,00
	30 mm	1420,00
	40 mm (2)	1420,00
⇨ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	335,00
	30 mm	465,00
	40 mm (2)	465,00

(1) forfait concernant la partie sous voie publique.
(2) au-dessus de 40 mm, le côut sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.

PENALITES

⇨ Pénalité pour Vol d'eau sur la voie publique	1100,00
⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,35
⇨ Barème dégressif applicable aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales :	SUPPRIME

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

⇨ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,18

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

⇨ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	220,00

DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

Intervention de l'hydrocureuse	
⇨ du lundi au samedi (1h d'intervention)	128,00
⇨ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	183,00
⇨ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'ntervention)	204,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
⇨ forfait de déplacement (1/2 h)	49,00

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
⇨ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	40,00
⇨ Déversement de graisse, la tonne apportée :	11,00
⇨ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	200,00
⇨ Vérification des installations existantes :	100,00
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	14,00
⇨ Contrôle des rejets industriels :	100,00

BRANCHEMENTS

⇨ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	810,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 ml) :	2800,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	600,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	250,00
⇨ Dépose de branchement :	1200,00

(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.

PENALITES

⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	117,00
⇨ Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	76,00
⇨ Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	41,00
⇨ Contrôle périodique du bon fonctionnement	73,00
⇨ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	100,00

PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

⇨ FHMO ADJ Technique	26,80
⇨ FHMO Agent de Maîtrise	30,10
⇨ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	34,70
⇨ FHMO Ingénieur	45,00
⇨ Forfait déplacement	57,78

16/02/2017

angers loire métropole
communauté d'agglomération

EAU - ASSAINISSEMENT
TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2018
REF. : DELIBERATION DU 14 MARS 2018

EAU

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,10

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

⇨ Pollution domestique - contre-valeur (le m3):	0,30

PARTIE FIXE

⇨ Branchement de :	15 mm	37,60
"	20 mm	37,60
"	30 et 40 mm	71,00
"	50 et 60 mm	239,00
"	80 mm	300,00
"	100 mm	410,00
"	125 mm	500,00
"	150 mm	550,00
"	200 mm	650,00
"	250 mm	900,00
"	300 mm	1040,00
⇨ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE :		43,00

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Frais d'abonnement :	25,00
⇨ Forfait relevé - facturation :	44,00
⇨ Forfait retard de règlement :	47,00
⇨ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) :	47,00
⇨ Pose/Dépose de compteur	87,00
⇨ Prise d'eau à compteur (2 constats) :	62,00
⇨ Location du dispositif de puisage (par semaine) :	12,00
⇨ Fourniture de badge Borne Monéca	13,00
⇨ Essais de poteaux d'incendie :	87,00
⇨ Contrôle des puits, forages et installations privatives :	
▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement	122,00
▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement	104,00

BRANCHEMENTS

⇨ Avec terrassement et remblaiement par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	1350,00
	30 mm	1480,00
	40 mm (2)	1480,00
⇨ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par l'Agglo :(1)		
Diamètres	20 mm	335,00
	30 mm	465,00
	40 mm (2)	465,00

(1) forfait concernant la partie sous voie publique.
(2) au-dessus de 40 mm, le côut sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux.

PENALITES

⇨ Pénalité pour Vol d'eau sur la voie publique	1100,00
⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT

REDEVANCE ANNUELLE AU M3

⇨ Abonnés ordinaires (tarif de base au m3) :	1,39

REDEVANCE ANNUELLE AU M3 REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU

⇨ Redevance modernisation des réseaux de collecte (m3):	0,18

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

⇨ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle)	11,00
▪ Montant minimum de perception	220,00

DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT

Intervention de l'hydrocureuse	
⇨ du lundi au samedi (1h d'intervention)	135,00
⇨ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention)	190,00
⇨ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'ntervention)	215,00
Déplacement de l'hydrocureuse	
⇨ forfait de déplacement (1/2 h)	52,00

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée :	15,00
⇨ Déversement de produits de curage, la tonne apportée :	45,00
⇨ Déversement de graisse, la tonne apportée :	11,50
⇨ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements :	210,00
⇨ Vérification des installations existantes :	104,00
▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles	14,00
⇨ Contrôle des rejets industriels :	103,00

BRANCHEMENTS

⇨ Jusqu'à 150 mm : (1)	
Travaux réalisés à la pose du collecteur :	900,00
Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 5 ml) :	2800,00
Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1.10 mètre	600,00
Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement :	250,00
⇨ Dépose de branchement :	1200,00

(1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux.

PENALITES

⇨ Pénalité Obstacle au contrôle (30 € de frais de dossier + Pénalité journalière)	5,00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PRESTATIONS DIVERSES

⇨ Contrôle conception/réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	121,00
⇨ Contrôle de réalisation des instal. neuves ou réhabilitées	79,00
⇨ Contrôle de conception des installations neuves ou réhabilitées	42,50
⇨ Contrôle périodique du bon fonctionnement	76,50
⇨ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions	104,00

PRESTATIONS COMMUNES A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

⇨ FHMO ADJ Technique	27,80
⇨ FHMO Agent de Maîtrise	31,00
⇨ FHMO Technicien ou surveillant de travaux	35,60

⇨ FHMO Ingénieur	45,60
⇨ Forfait déplacement	59,99

13/03/2018

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

ANGERS

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution d' ANGERS.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

♦ LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 409 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

CONSEILS

♦ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

♦ Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

♦ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

♦ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

♦ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.

♦ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

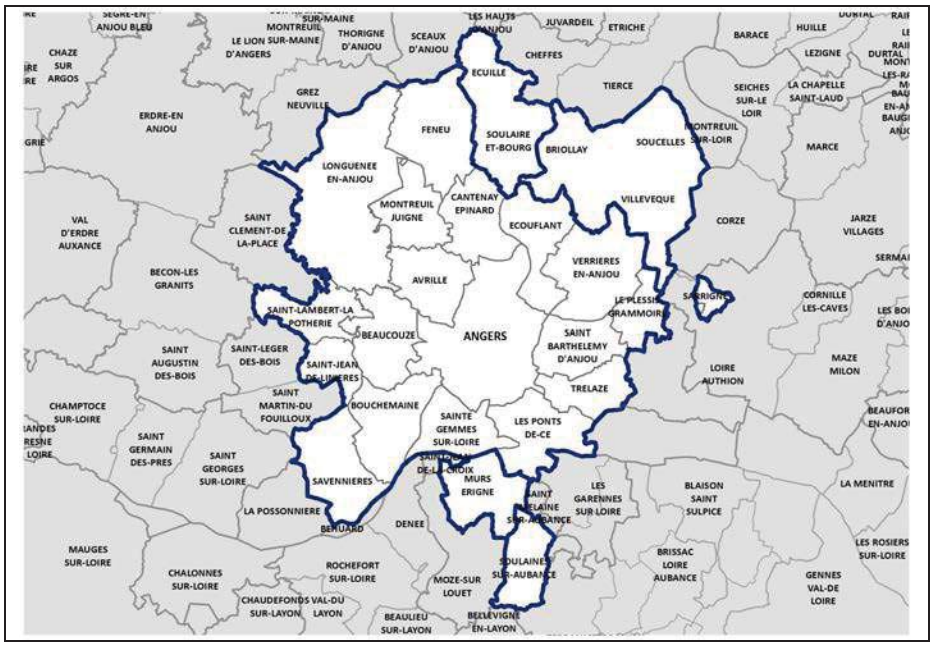

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

L'EAU D' ANGERS EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CHIMIQUE, CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

BEHUARD

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de BEHUARD.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient des stations de :

- ROCHEFORT SUR LOIRE
- LES PONTS DE CE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physico chimique avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les ressources en eau bénéficient d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 36 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

CONSEILS

- Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

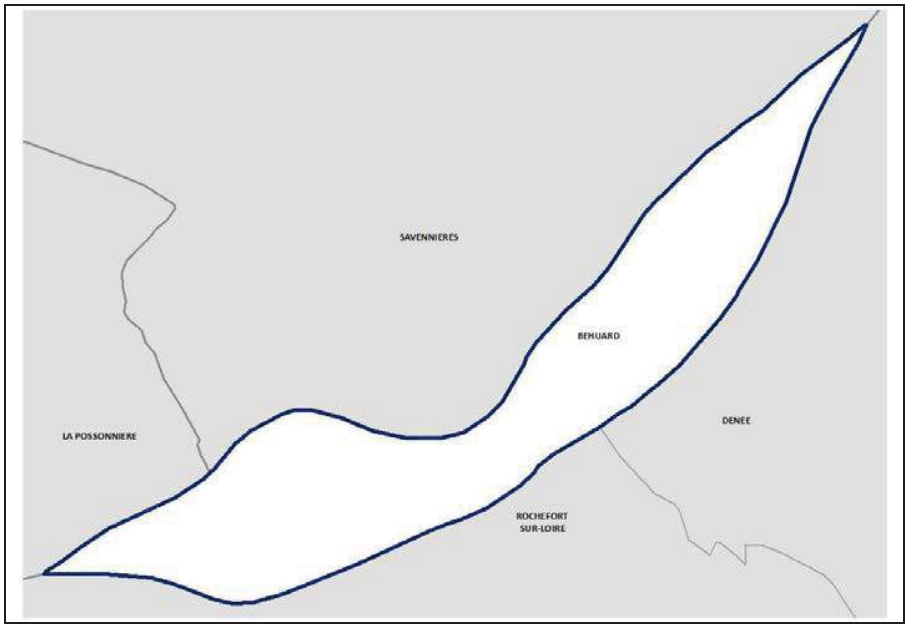

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

L'EAU DE BEHUARD EST DE BONNE QUALITE SANITAIRE, AVEC TOUTEFOIS UN EPISODE DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE SUR DES PRODUITS DE DEGRADATION DE PESTICIDES (ESA METOLACHLORE).

PRESENCE DE PRODUITS DE DEGRADATION DE PESTICIDES(ESA METOLACHLORE) A UNE CONCENTRATION SUPERIEURE A LA LIMITE REGLEMENTAIRE FIXEE A 0,1 µG/L PAR MOLECULE : 0,185 µG/L AU MAXIMUM. CETTE SITUATION NE PRESENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTE DES USAGERS AU REGARD DE LA VALEUR LIMITE SANITAIRE DE CONSOMMATION DEFINIE EN 2013 PAR L'ANSES (AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL), FIXEE A 510 µG/L POUR L'ESA METOLACHLORE.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

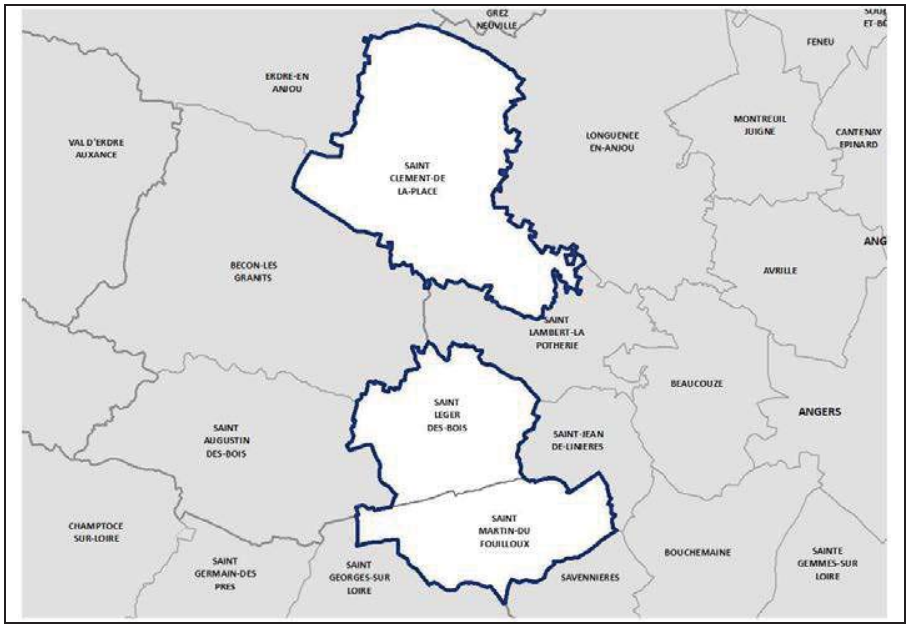

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT MARTIN DU FOUILLOUX.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par ANGERS LOIRE METROPOLE.

L'eau distribuée provient de la station de :

- SAINT GEORGES SUR LOIRE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement complet avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'Agence Régionale de Santé est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 29 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

CONSEILS

- Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
- Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire.

APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2017

L'EAU DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX EST DE BONNE QUALITE SANITAIRE, AVEC TOUTEFOIS UN EPISODE DE DEPASSEMENT DE LA LIMITE DE QUALITE SUR DES PRODUITS DE DEGRADATION DE PESTICIDES (ESA METOLACHLORE).

PRÉSENCE DE PRODUITS DE DÉGRADATION DE PESTICIDES(ESA MÉTOLACHLORE) À UNE CONCENTRATION SUPÉRIEURE À LA LIMITE RÉGLEMENTAIRE FIXÉE À 0,1 µG/L PAR MOLÉCULE : 0,211 µG/L AU MAXIMUM. CETTE SITUATION NE PRÉSENTE PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ DES USAGERS AU REGARD DE LA VALEUR LIMITE SANITAIRE DE CONSOMMATION DÉFINIE EN 2013 PAR L'ANSES (AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL), FIXÉE À 510 µG/L POUR L'ESA MÉTOLACHLORE.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

rafraîchissante
écologique
disponible
économe

L'EAU DU ROBINET,
ELLE A TOUT POUR PLAIRE !

Création LINER Communication 02 40 20 10 20 - Février 2011 - © evolverre design by utopikdesign. www.utopikdesign.fr

angersloiremetropole.fr

angers loire métropole
communauté urbaine